

A Monsieur le Maire
et à Messieurs les Echevins
de la Cité de Montréal

Messieurs

L'humble Requête des
soussignés Bouchers locataires d'étangs du
Marché Papineau

Expose humblement
à Votre Conseil, qu'ils ont appris par la
voie du journal de cette Cité, que le
Marché Papineau devait être démolé im-
médiatement, et ce, au grand domma-
ge et détriment des locataires et occu-
pans d'étangs, dans le dit Marché.

C'est pourquoi Vos Ré-
quérants prient Votre Conseil de
vouloir bien retarder, jusqu'au premier
de Mai prochain, la démolition de ce
Marché, afin de laisser à Vos Réquérants
la jouissance de leurs étangs, jusqu'à
ce jour-là; afin de donner à Vos Ré-
quérants le temps de pouvoir trouver
un local pour pouvoir pratiquer leur
commerce.

Et Vos Réquérants prient Votre
Conseil de vouloir bien prendre leur
présente Requête en considération, et leur
faire justice.

Montreal 24 Fevrier 1890

Eugene Beau Frere
Habien Groulx
Alfred Richard
Houssaint Lafancisse
John McCall
James Rutledge

Papineau Market

In delay in enforcing
by Law n° 180,

24 fev. 1890
CONSEIL
Documents

Presented to Council 24 feby 1890
Presente au Conseil 18

Quebec, March the 4th, 1890.

Jacques Grenier, Esq.

Mayor.

Montreal.

Sir,

The Hon. Mr. Gilman to-day informs me that he is in receipt from Alderman G. W. Stephens, of several proposed amendments to be offered before the Legislative Council to the bill of the City, which has passed the Legislative Assembly.

I understand, 1^o, these have not been submitted to the City Council or the municipal authorities, and, 2^o, that they might have been submitted before the private bills committee of our Assembly.

Last year when the City was consolidating its charter, amendments were proposed in the Council by the same alderman, and your city attorney knows that it was only with the greatest difficulty, and after spending a great deal of time about them, and in obtaining some sort of consent from you, that I got these amendments through our House, and the bill passed.

If, therefore, amendments are proposed in the Legislative Council by aldermen of the City, in justice to myself, I must ask you to request someone else to look after them in this House, when the bill comes back from the Council, as I cannot undertake it or assume any responsibility about the bill passing.

Yours truly,

J. M. S. Hall

4 mars 1890

CONSEIL

Documents

John Hall informe le
maire qu'il ne veut plus
se charger de faire accepter
par le Conseil législatif
les amendements proposés à
la charte de Montréal.

which was passed the legislative assembly.

offered before the legislative Council so the bill of the city
from Alderman C. M. Stephens, of several proposed amendments so he

The Hon. Mr. Clifton informs me that he is in receipt

of

received.

mayor.

received.

EN REVISION

LE *dix septième* — jour de *mars*
mil huit cent quatre-vingt-*dix*

PRÉSENTS

L'HON. JUGE *en chef Johnson*

L. Hon. Juge *Loranger*

Thiartele

No 2121

George W. Stephens

DEMANDEUR.

- vs -

Napoléon A. Hurteau

DÉFENDEUR

g

La Cité de Montréal

Mise-en-cause



La Cour, après avoir entendu les parties par leurs avocats respectifs sur la demande du *défendeur* — pour faire réviser le jugement rendu par la Cour *Supérieure* siégeant dans le district de *Montréal*, le *treizième* — jour de *janvier* — mil huit cent quatre-vingt-*dix* — ; après avoir examiné le dossier et la procédure en cette cause, et avoir sur le tout mûrement délibéré :

Considérant qu'il n'y a pas d'erreur dans le dit jugement du *13 janvier 1890* — le *défendeur* confirme en tous points, avec dépens contre le dit *défendeur*.

Distraktion

phens,

procureur du dit demandeur.

Et il est ordonné que la présente sentence soit renvoyée avec le dossier au tribunal de première instance

Un renvoi en marge est bon.

W. Langpié

Protonotaire

L'Hon. Juge
Loranger ne
concourent pas
dans le présent
jugement.
Abl

No 2121

COUR SUPERIEURE
MONTREAL

EN REVISION

George H. Stephenson
DEMANDEUR

-vs-
M. J. B. Brouseau
DÉFENDEUR

La Cité de Montréal
Absci-en-Cause

Profet de
JUGEMENT RENDU EN REVISION LE

17 mars 1890.

PRÉSENTS: HONORABLE JUGE
en chef Symon, les Hon.
Juges Loranger & Rivest.
M^{re} C. H. Stephenson 909

17 mars 1890
CONSEIL
Documents



THE WORLD'S EXPOSITION OF 1892.

Committees' Headquarters, 183 Dearborn St.

DE WITT C. CREGIER, CHAIRMAN.
E. F. CRAGIN, SECRETARY.
TELEPHONE 2224.

Canadian-American Auxiliary.

OFFICERS:
T. Z. MAGARRELL, President.
J. P. JAFFRAY, 1st Vice Pres.
JOHN JAMIESON, 2d Vice Pres.
ABNER HURD, 3d Vice Pres.
E. K. MACGILLIVRAY, Treasurer.
H. E. MOFFAT, Secretary.

EXECUTIVE COMMITTEE.

ON ENTERTAINMENT.
Wm. Johnson,
Rev. W. B. Leach,
Thos. Kingswood,
R. M. Jaffray,
James Asher,
Wm. Bannerman,
T. Mead.

ON LOCAL AGITATION.
J. Pearson,
H. E. Moffat,
A. Watson,
F. C. Shaw,
F. T. Chiniqy,
Jas. O. Brown,
J. Jamieson,
N. Paquette.

PRESS COMMITTEE.
J. P. Jaffray,
H. Jackson,
A. P. Robertson,
E. K. MacGillivray,
T. E. Thompson,
G. J. L. Janes.

ON FOREIGN AGITATION.
C. L. Shaw,
J. J. Byrne,
T. C. Cunningham,
E. J. Rogerson,
Abner Hurd,
J. Francis Lee,
M. W. Parker,
R. M. Arnold,
Rev. T. D. Phillips.

... Chicago, Mar 24 1889

City Clerk

Montreal Quebec
Canada



Dear Sir

I wish to acknowledge the receipt of your communication of Nov 25th 1889. Enclosing copy of Resolution of City Council, On behalf of the Canadian Auxiliary I return thanks for the interest taken by your Council and Citizens generally in our movement, and would state that had it not been for the illness of Congressman Butlerworth of Ohio, (who was to have spoken on the Canadian Endorsation) the work of the Canadian

THE WORLD'S EXPOSITION OF 1892.

Committees' Headquarters, 183 Dearborn St.

OFFICERS:

T. Z. MAGARRELL, President.
J. P. JAFFRAY, 1st Vice Pres.
JOHN JAMIESON, 2d Vice Pres.
ABNER HURD, 3d Vice Pres.
E. K. MACGILLIVRAY, Treasurer.
H. E. MOFFAT, Secretary.

T. C. CREGIER, CHAIRMAN.
E. F. CRAGIN, SECRETARY.
TELEPHONE 2224.

Canadian-American Auxiliary.

EXECUTIVE COMMITTEE.

ON ENTERTAINMENT.

Wm. Johnson,
Rev. W. B. Leach,
Thos. Kingswood,
R. M. Jaffray,
James Asher,
Wm. Bannerman,
T. Mead.

ON LOCAL AGITATION.

J. Pearson,
H. E. Moffat,
A. Watson,
F. C. Shaw,
F. T. Chiniquy,
Jas. O. Brown,
J. Jamieson,
N. Paquette.

PRESS COMMITTEE.

J. P. Jaffray,
H. Jackson,
A. P. Robertson,
E. K. MacGillivray,
T. E. Thompson,
G. J. L. Janes.

ON FOREIGN AGITATION.

C. L. Shaw,
J. J. Byrne,
T. C. Cunningham,
E. J. Rogerson,
Abner Hurd,
J. Francis Lee,
M. W. Parker,
R. M. Arnold,
Rev. T. D. Phillips.

Chicago, 1889

Auxiliary would have put an important figure in the debate before Congress,

By this mail I send you papers pertaining to the Canadian Endorsation.

Any further communication you might have please send in care of our Auxiliary

Very Truly Yours

H. E. Moffat
Secy

Letter

24 mars 1890

CONSEIL

Documents

from the secretary of the
World's Exposition of 1892
(Chicago) thanking Council

for resolution passed
25th November last re-

moving Chicago as the
place where the world's exposition
should be held.

Presented to Council 31 March 1890

Presented to Conseil..... 18

filed of records

THE WORLD'S EXPOSITION OF 1892

CONSEIL-AMERICO-BRITANNIQUE

EXHIBITIVE COMMITTEE

Committee Headquarters 189 Desjardins St

EXHIBITIVE COMMITTEE

EXHIBITIVE COMMITTEE

Committee Headquarters 189 Desjardins St

CONSEIL-AMERICO-BRITANNIQUE

EXHIBITIVE COMMITTEE

Sewers constructed by Day Work during 1889

<u>Name of Street</u>	<u>Lin. Yds.</u>	<u>Location.</u>
1 Aucherst	459.4	From part of cad Lot 1211-106 to Rachel St.
2 Albert	184.0	" end of existing sewer to St ^e Luke St
3 Buckingham	86.7	" St ^e Catherine to St ^e Luke St
4 Baile	149.7	" Fort to Marks St
5 Berri	113.4	" cad Lot 1203-147 to Roy St
6 Barrack	152.0	" Commissioners to Notre Dame St
7 Bagg	86.7	" St ^e Ch ^r . Dominic to St ^e Laurence St
8 Charon	260.0	" Le Ber to Favard St.
9 Commissioners	95.4	" Tripoint to Barrack St.
10 Close	63.7	" 200 ft South of St ^e Luke St.
11 Charles	307.4	" Napoleon R ² to Lot 2527 part
12 Dorchester	141.1	" St ^e Denis to Berri St.
13 Dominique	814.5	Through St ^e Jean Baptiste Ward
14 Dufferin	69.0	
15 Fontenay	228.4	" Ontario to Lot 166-263 part & 417 part
Intercepting R ² 1	1266.0	
17 do " 2	1256.0	
18 Jean Baptiste	188.0	" Saugueinck to Drolet St.
19 do	66.7	" Maple to Aucherst St.
20 Le Ber	235.7	" Sebastopol to Surgeon St.
21 Luke	260.7	" Chomedy to Awater to
22 Manufacturers	151.7	" St ^e Andrew to Island St.
23 Montana	417.4	" Rachel to Lot 207-141 ft & 73 ft
24 Mary Ann	487.4	" Montana to Paquet St.
25 Mulliv	400.0	" Hibernia R ² to Napoleon R ²
26 Maple	251.7	" Rachel to Mary Ann St.
27 Napoleon R ²	651.7	" Grand Fauché to Manufacturers St.
28 Notre Dame	13.0	" Part of Lot 29 to Quissieu Trigeon
29 Orléans	156.0	" Fullier to Dupresne
30 Ottawa	31.0	" Duro to Prince
31 Joupark	152.7	" Lot 1362-1 to Lot 1362-15 & 22 St
32 Paul	57.7	" St ^e Jean Baptiste to St ^e Gabriel St.
33 Paquet	87.7	" Fontaine to Southward
34 Plessis	139.4	" Sherbrooke Southward through Common yard

carried forward 9471.4

Dist. Jono?

9471.4

35	Quiblier	179. 4	Haoui	Pat of Lot 1653-46 to Sussex St
36	Rivard	470. 7	"	Rachel to Mount Royal
37	Rachel	186. 7	"	Devi to Maple St
38	Roy	105. 7	"	Montana to Archest St
39	Sherbrooke	127. 7	"	Simpson to Redpath St
40	Shearer	74. 0	"	Grand Trunk to Mulliv
41	Sussex	91. 0	"	Southward 45 ft
42	Therese	95. 7	"	St Gabriel to St Vincent St
43	Wallington	496. 0	"	Charron to Fair Race of Aqueduct

11,598.3

City Surveyor's Office

Montreal, March 31st 1890.

works constructed by Contract during 1889

<u>name of St</u>	<u>Liiv Ids</u>	<u>Location</u>
Berri	245.7	From Rachel to Many Aun
Bougeois	199.7	" LeBer to Favaud
Coleraine	299.4	" Napolon R ^o to Stebernia R ^o
Cuthbert	180.4	" St Urbain to St Laurent
Drolet	223.7	" St J. Pto to Monk Royal Av
Dufferin	349.4	" Rachel to Monk Royal
Durham	291.7	" " " Many Aun
Edinburgh	166.7	" Charrou to Lisuford
Gain	591.2	" de Fontain to 1165 ph + 1164 ph Cad
Harbour	157.7	" St Catherine to Mignonne
Hubert	268.4	" Cherrin to Roy St
Island	467.7	" Grand Trunk to St Patrick
Le Ber	183.4	" Bougeois to Cully
Lusignan	80.7	" Bani to Notre Dame
Sagauchetier	177.7	" St Constant to Germain
do	84.4	" Chumville to St Urbain
LaFontaine	157.7	" Fullum to Dupresne
Laurence	519.4	" Vite to St Catherine
Morinhaus	60.0	" Fullum to Archambault Lane
Mignonne	296.4	" Papineau R ^o to Delorin Av
Magdalen	171.4	" LeBer to near Favaud
Mitcheson Av	154.4	" Cuthbert to 434 ph + 433 park Cad
Napolon R ^o	243.7	" Wellington to Grand Trunk
Napolon	68.4	" Pautalon to Favaud
Notre Dame	312.7	" Brasseur Migeon to end of street
Patrick	410.7	" Condi to Wellington
do	250.4	" Napolon R ^o to St Luke
Parthenais	858.4	" Mignonne to ph of hok 1296 or ph of 1304
Pautalon	70.0	" Napolon St to line of St J. B. Av
do		
Rosario	410.0	" Wellington to LeBer
do	81.7	3
Ryder	329.7	" Napolon R ^o to Stebernia R ^o
Sanguinet	299.0	" Ernest to Roy
	<u>8571.9</u>	

8571.9

Chaco	1047.1	Same	St Catherine to Rob 202 ft 1203 ft
Deaton	2957.4	"	Rachel to Mary Ann
Sherbrooke	205.4	"	Pyel to Mansfield
Sydney	597.7	"	Rachel to Mary Ann
Dover	143.4	"	St Catherine to Luke
Wellingford	187.0	"	Charon to ^{Rosari} Tail Race of Aqueduct

10,681.9

City Surveyor's Office
 Montreal 31 March 1890

31 mars 1890

CONSEIL

Documents

31 march 18~~7~~90

Statements on
sewers constructed
in 1889.

Montreal 2nd June 1890

Chas. Blaettmeyer Esq.

City Clerk

Dear Sir

I am in receipt of your letter of 20th May with the resolution of condolence passed by the City Council on the occasion of the death of my husband Jas. F. D. Black City Treasurer

Will you kindly convey to the Mayor and Aldermen on my own and on behalf of my family our kindest thanks for their sympathy and their grateful remembrance of his memory

Remain

Dear Sir

Yours very truly

Eliza Black

1199 Dorchester St.

2 juin 1890

CONSEIL
Documents

Mrs J. P. D. Black Manning
Council for resolution
of condolence.

Presented to Council 9 June 1890
Presente au Conseil 18

Record

RAPPORT FINANCIER

DES

Commissaires d'écoles catholiques romains

DE LA

CITÉ DE MONTRÉAL

A

L'Honorable Surintendant de l'instruction publique de la Province de Québec

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1889-90

Etat des Recettes et des Dépenses générales du 1er juillet 1889 au 30 juin 1890.

RECETTES.		
	\$ cts.	\$ cts.
Argent en caisse, 1er juillet 1889.....		20058 78
Reçu de la Cité de Montréal, balance de la taxe de 1889.....	52274 99	
Reçu de la Cité de Montréal, à compte de la taxe de 1890.....	33490 36	
Reçu de la Cité de Montréal la taxe des Juifs Espagnols et Portugais de 1889.....	2164 40	
		87929 75
Reçu du Surintendant de l'instruction publique, octroi annuel pour les écoles communes, 1889-90.....	12277 50	
Moins : montant retenu pour le fonds de pension.....	859 65	
		11417 85
Reçu du Surintendant de l'instruction publique, octroi du fonds de l'éducation supérieure, 1889-90.....		1334 00
Reçu contribution des élèves de l'Académie C. C. et autres écoles, 1889-90.....		11071 13
Reçu contribution des élèves de l'Académie C. C. pour inscription, arrérages, etc., 1889-90.....		889 48
Reçu loyers de maisons.....		674 53
Reçu par emprunt, pour la reconstruction de l'école Champlain.....		20000 00
		153375 52
DÉBOURSÉS.		
	\$ cts.	\$ cts.
Payé pour le soutien des écoles (voir Cédule A).....	76434 42	
Payé pour mobilier des diverses écoles.....	414 84	
Payé intérêts sur obligations.....	8143 47	
Payé intérêts sur débentures.....	21000 00	
Payé fonds d'amortissement sur débentures.....	6633 33	
Payé frais d'administration.....	3831 97	
Payé traitement et autres dépenses du Surintendant local.....	2065 90	
Payé aux Juifs Espagnols et Portugais.....	1731 52	
Payé pour réparations aux maisons rue Jacques-Cartier et résidence du Principal.....	173 19	
Payé balance de la reconstruction de l'école Champlain.....	30949 13	
Payé assurances sur maisons rue St-Urbain, etc.....	132 40	
Payé pour Bibliothèque Académie, C. C.....	442 92	
		151953 09
Payé pour abonnement aux journaux.....	40 44	
Payé pour diverses dépenses à la chapelle, etc., etc.....	80 65	
Payé pour achat d'ouvrages et reliures pour la bibliothèque, livres de prix et prix de fondation.....	768 39	
		889 48
Argent en caisse, 30 juin 1890.....		532 95
		153375 52

CEDULE A.

ÉTAT des paiements faits pour le soutien des diverses écoles.

NOM DES ÉCOLES	Traitements et octrois	Entretien des classes	Impressions et papeterie	Chauffage	Éclairage	Taxes et cotisations	Dépenses générales	TOTAUX
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1. Académie C. C. du Plateau	10630 44	174 73	124 63	529 98	284 10	44 13	4552 62	16340 63
2. Ecole Montcalm.....	6462 50	30 00	18 59	92 85	139 50	15 72	792 68	7551 84
3. Ecole Champlain.....	5774 97	8 63	12 18	167 48	7 50	24 89	763 04	6758 69
4. Ecole Sarsfield.....	5471 94	7 04	6 89	126 63	87 90	18 08	1127 70	6846 18
5. Ecole Belmont.....	5670 77	38 86	31 03	211 45	149 15	40 83	1135 99	7278 08
6. Ecole Olier.....	6062 94	26 92	21 96	212 48	78 50	21 64	1718 10	8142 54
7. Ecole Plessis.....	1400 00			274 40			168 56	1842 96
8. Ecole Ste-Brigide.....	2914 50							2914 50
9. Ecole St-Joseph.....	3044 00							3044 00
10. Ecole Ste-Anne.....	3137 50							3137 50
11. Ecole 40 rue St-Jean-Baptiste.....	342 00							342 00
12. Ecole 15 rue Mullins.....	800 00							800 00
13. Ecole 754 rue Ste-Catherine.....	974 00							974 00
14. Ecole coin des rues Maisonneuve et Ontario..	2018 00							2018 00
15. Ecole coin des rues Visitation et Craig.....	1505 00							1505 00
16. Ecole 2353 rue Notre-Dame.....	1183 00							1183 00
17. Ecole 102 rue McCord.....	900 00							900 00
18. Ecole coin des rues Mignonne et St-Denis....	300 00							300 00
19. Institution des Jeunes Aveugles.....	300 00							300 00
20. Ecole 62 rue St-Hubert.....	676 25							676 25
21. Ecole 1428 rue Notre-Dame.....	218 25							218 25
22. Ecole 199 rue Chatham.....	327 50							327 50
23. Ecole 158 rue Cadieux.....	360 00							360 00
24. Ecole 165 rue Ste-Elisabeth.....	217 75							217 75
25. Ecole 174 rue Amherst.....	475 00							475 00
26. Ecole 220 rue St-Christophe.....	160 50							160 50
27. Ecole 1270 rue Ontario.....	267 25							267 25
28. Ecole 312 rue Logan.....	201 75							201 75
29. Ecole 58 rue des Allemands.....	276 00							276 00
30. Ecole Spéciale, Ste-Brigide.....	492 25							492 25
31. Ecole Spéciale, Sacré-Cœur.....	550 00							550 00
32. Ecole du Soir, Académie C. C.....	33 00							33 00
	63147 06	286 18	215 28	1615 27	746 65	165 29	10258 69	76434 42

CEDULE B.

Etat indiquant la dépense nette pour le soutien de chaque école.

NOM DES ÉCOLES.	DÉPENSES GÉNÉRALES			RECETTES GÉNÉRALES			Dépenses nettes.	Nombre d'élèves.	Coût par élève, par année.
	Traitements et Octrois.	Autres dépenses.	Dépenses totales	Allocation du Gouvernement.	Reçu des élèves.	Recettes totales.			
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.
1. Académie C. C. du Plateau	10630 44	5710 19	16340 63	1334 00	5389 25	6723 25	9617 38	482	19 95
2. Ecole Montcalm.....	6462 50	1089 34	7551 84		1774 76	1774 76	5777 08	449	12 86
3. Ecole Champlain.....	5774 97	983 72	6758 69		629 30	629 30	6129 39	547	11 20
4. Ecole Sarsfield.....	5471 94	1374 24	6846 18		654 60	654 60	6191 58	467	13 26
5. Ecole Belmont.....	5670 77	1607 31	7278 08		1250 99	1250 99	6027 09	385	15 66
6. Ecole Olier.....	6062 94	2079 60	8142 54		1369 23	1369 23	6773 31	475	14 26
7. Ecole Plessis.....	1400 00	442 96	1842 96				1842 96	369	4 99
8. Ecole Ste-Brigide.....	2914 50		2914 50				2914 50	589	4 95
9. Ecole St-Joseph.....	3044 00		3044 00				3044 00	660	4 61
10. Ecole Ste-Anne.....	3137 50		3137 50				3137 50	586	5 35
11. Ecole 40 rue St-Jean-Baptiste.....	342 00		342 00				342 00	179	1 91
12. Ecole 15 rue Mullins.....	800 00		800 00				800 00	221	3 62
13. Ecole 754 rue Ste-Catherine.....	974 00		974 00				974 00	633	1 54
14. Ecole coin des rues Maisonneuve et Ont....	2018 00		2018 00				2018 00	1042	1 93
15. Ecole coin des rues Visitation et Craig.....	1505 00		1505 00				1505 00	834	1 80
16. Ecole 2353 rue Notre-Dame.....	1183 00		1183 00				1183 00	681	1 73
17. Ecole 102 rue McCord.....	900 00		900 00				900 00	402	2 24
18. Ecole coin des rues Mignonne et St-Denis....	300 00		300 00				300 00	150	2 00
19. Institution des jeunes aveugles.....	300 00		300 00				300 00	69	4 35
20. Ecole 62 rue St-Hubert.....	676 25		676 25				676 25	266	2 54
21. Ecole 1428 rue Notre-Dame.....	218 25		218 25				218 25	130	1 68
22. Ecole 199 rue Chatham.....	327 50		327 50				327 50	192	1 70
23. Ecole 158 rue Cadieux.....	360 00		360 00				360 00	171	2 10
24. Ecole 165 rue Ste-Elisabeth.....	217 75		217 75				217 75	73	3 00
25. Ecole 174 rue Amherst.....	475 00		475 00				475 00	167	2 84
26. Ecole 220 rue St-Christophe.....	160 50		160 50				160 50	105	1 53
27. Ecole 1270 rue Ontario.....	267 25		267 25				267 25	200	1 34
28. Ecole 312 rue Logan.....	201 75		201 75				201 75	125	1 61
29. Ecole 58 rue des Allemands.....	276 00		276 00				276 00	110	2 51
30. Ecole spéciale, Ste-Brigide.....	492 25		492 25				492 25	271	1 81
31. Ecole spéciale, Sacré-Cœur.....	550 00		550 00				550 00	435	1 26
32. Ecole du soir, Académie C. C.....	33 00		33 00		3 00	3 00	30 00	3	10 00
	63147 06	13287 36	76434 42	1334 00	11071 13	12405 13	64029 29	11495	5 57

CEDULE C.

ÉTAT indiquant le nombre des professeurs et des élèves dans chaque école.

NOM DES ÉCOLES.	Nombre d'élèves	Nombre de professeurs	Sexe
1. Académie C. C. du Plateau	482	15	Garçons
2. Ecole Montcalm	449	9	“
3. Ecole Champlain	547	9	“
4. Ecole Sarsfield	407	9	“
5. Ecole Belmont	385	9	“
6. Ecole Olier	475	10	“
7. Ecole Plessis	369	6	“
8. Ecole Ste-Brigide	589	12	“
9. Ecole St-Joseph	660	12	“
10. Ecole Ste-Anne	586	11	“
11. Ecole 40 rue St-Jean-Baptiste	179	6	Filles
12. Ecole 15 rue Mullins	221	6	“
13. Ecole 754 rue Ste-Catherine	633	12	“
14. Ecole coin des rues Maisonneuve et Ontario	1042	18	“
15. Ecole coin des rues Visitation et Craig	834	16	“
16. Ecole 2353 rue Notre-Dame	681	13	“
17. Ecole 102 rue McCord	402	9	“
18. Ecole coin des rue Mignonne et St-Denis	150	3	“
19. Institution des Jeunes Aveugles	69	13	Garçons et Filles
20. Ecole 62 rue St-Hubert	266	9	Filles
21. Ecole 1428 rue Notre-Dame	130	2	Garçons et Filles
22. Ecole 199 rue Chatham	192	3	Filles
23. Ecole 158 rue Cadieux	171	3	“
24. Ecole 165 rue Ste-Elisabeth	73	2	Garçons et Filles
25. Ecole 174 rue Amherst	167	4	“ “
26. Ecole 220 rue St-Christophe	105	2	“ “
27. Ecole 1270 rue Ontario	200	3	“ “
28. Ecole 312 rue Logan	125	2	“ “
29. Ecole 58 rue des Allemands	110	3	“ “
30. Ecole Spéciale, Ste-Brigide	271	4	Garçons
31. Ecole Spéciale, Sacré-Cœur	435	4	“
32. Ecole du soir, Académie C. C.	3	1	“
	11495	240	

BILAN DES COMMISSAIRES D'ÉCOLES C. R., 30 JUIN 1890.

ACTIF	\$	cts.	PASSIF	\$	cts.
Argent en caisse		532 95	Debentures	350000	00
Bâtiments, terrains, etc.	496779	99	Moins :		
Mobilier	36252	79	Fonds d'amortissement et intérêts ac-		
Bibliothèque	5038	66	crus au 31 décembre 1889.	147058	21
Billets Recevables	1703	57			
			Obligations hypothécaires	202941	79
			Bailleurs de fonds	155000	00
			Prix de fondation	8964	26
			Excédant de l'actif sur le passif.	3633	12
				169768	79
		\$540307 96			\$540307 96

O. P. JACQUES,
Comptable.

M. C. DESNOYERS,
Sec.-Trésorier.

Je certifie avoir examiné les livres de comptes tenus par les Commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Montréal, et je déclare que toutes les entrées contenues dans le rapport financier qui précède sont tirées des dits livres que j'ai comparés ensemble, et trouvés exacts.

J'ai de plus vérifié attentivement, et en détail, tous les déboursés, avec les pièces justificatives à leur appui, et j'ai trouvé le tout correct.

MONTRÉA , 30 septembre 1890.

N. RHEAULT,
Auditeur.

30 sept 1890
CONSEIL
Documents

RAPPORT FINANCIER
DES
Commissaires d'écoles catholiques romains
DE LA
CITÉ DE MONTRÉAL
Pour l'année scolaire 1889-90.

30 SEPTEMBRE 1890.

FINANCIAL REPORT

OF THE

ROMAN CATHOLIC SCHOOL COMMISSIONERS

OF THE

CITY OF MONTREAL

TO

The Honorable Superintendent of Education for the Province of Quebec

FOR THE SCHOLASTIC YEAR 1889-90

Statement of the General Receipts & Expenditures from 1st July 1889 to 30th June 1890, inclusively.

RECEIPTS.		
	\$ cts.	\$ cts.
Cash on hand, 1st July 1889		20058 78
Received from the City of Montreal, balance of tax for 1889	52274 99	
Received from the City of Montreal, account of tax for 1890	33490 36	
Received from the City of Montreal, amount of tax of the Spanish and Portuguese Jews, for 1889.	2164 40	
Received from the Superintendent of public instruction, annual grant to common schools, 1889-90.	12277 50	87929 75
Less : Amount retained for Pension Fund	859 65	
Received from the Superintendent of public instruction, grant of superior education fund, 1889-90.		11417 85
Received School fees from the C. C. Academy and other schools for 1889-90		1334 00
Received School fees from the C. C. Academy for entries, arrears, music, etc., 1889-90.		11071 13
Received house rent.		889 48
Received by loan, for the rebuilding of Champlain School.		674 53
		20000 00
		153375 52
EXPENSES.		
	\$ cts.	\$ cts.
Paid for the maintenance of schools (see Schedule A).	76434 42	
Paid furniture for the schools.	414 84	
Paid interest on obligations	8143 47	
Paid interest on debentures.	21000 00	
Paid sinking fund on debentures	6633 33	
Paid cost of administration	3831 97	
Paid Superintendent's salary and other expenses	2065 90	
Paid to the Spanish and Portuguese Jews	1731 52	
Paid repairs to Jacques Cartier street houses and Principal's residence	173 19	
Paid balance for the rebuilding of Champlain School.	30949 13	
Paid insurances to St. Urbain street houses, etc.	132 40	
Paid C. C. Academy Library	442 92	
		151953 09
Paid for newspaper subscriptions.	40 44	
Paid for sundry expenses for the chapel, etc., etc.	80 65	
Paid for books, binding for the library and prize books.	768 39	
Cash on hand, 30th June 1890		889 48
		532 95
		153375 52

SCHEDULE A.

STATEMENT of payments for the maintenance of schools.

NAMES OF SCHOOLS.	Salaries and grants.	Care taking.	Stationery and Impressions.	Heating.	Light.	Taxes.	General expenses.	TOTALS.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1. Plateau Commercial Academy.....	10630 44	174 73	124 63	529 98	284 10	44 13	4552 62	16340 63
2. Montcalm School.....	6462 50	30 00	18 59	92 85	139 50	15 72	792 68	7551 84
3. Champlain School.....	5774 97	8 63	12 18	167 48	7 50	24 89	763 04	6758 69
4. Sarsfield School.....	5471 94	7 04	6 89	126 63	87 90	18 08	1127 70	6846 18
5. Belmont School.....	5670 77	38 86	31 03	211 45	149 15	40 83	1135 99	7278 08
6. Olier School.....	6062 94	26 92	21 96	212 48	78 50	21 64	1718 10	8142 54
7. Plessis School.....	1400 00			274 40			168 56	1842 96
8. St. Bridget's School.....	2914 50							2914 50
9. St. Joseph School.....	3044 00							3044 00
10. St. Ann's School.....	3137 50							3137 50
11. School 40 St. Jean-Baptiste street.....	342 00							342 00
12. School 15 Mullins street.....	800 00							800 00
13. School 754 St. Catherine street.....	974 00							974 00
14. School corner Maisonneuve and Ontario streets.....	2018 00							2018 00
15. School corner Visitation and Craig streets.....	1505 00							1505 00
16. School 2353 Notre Dame street.....	1183 00							1183 00
17. School 102 McCord street.....	900 00							900 00
18. School corner Mignonne and St. Denis streets.....	300 00							300 00
19. School for the Blind.....	300 00							300 00
20. School 62 St. Hubert street.....	676 25							676 25
21. School 1428 Notre Dame street.....	218 25							218 25
22. School 199 Chatham street.....	327 50							327 50
23. School 158 Cadieux street.....	360 00							360 00
24. School 165 St. Elisabeth street.....	217 75							217 75
25. School 174 Amherst street.....	475 00							475 00
26. School 220 St. Christophe street.....	160 50							160 50
27. School 1270 Ontario street.....	267 25							267 25
28. School 312 Logan street.....	201 75							201 75
29. School 58 German street.....	276 00							276 00
30. Special School, St. Bridget.....	492 25							492 25
31. Special School, Sacred Heart.....	550 00							550 00
32. Evening School, C. C. Academy.....	33 00							33 00
	63147 06	286 18	215 28	1615 27	746 65	165 29	10258 69	76434 42

SCHEDULE B.

STATEMENT showing the net expenditure for the maintenance of each school.

NAMES OF SCHOOLS.	GENERAL EXPENSES.			GENERAL RECEIPTS.			Net expenses.	Number of pupils.	Yearly net cost per pupil.
	Salaries and Grants.	Other expenses.	Total expenses.	Government grant.	School Fees.	Total receipts.			
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.
1. Plateau Commercial Academy.....	10630 44	5710 19	16340 63	1334 00	5389 25	6723 25	9617 38	482	19 95
2. Montcalm School.....	6462 50	1089 34	7551 84		1774 76	1774 76	5777 08	449	12 86
3. Champlain School.....	5774 97	983 72	6758 69		629 30	629 30	6129 39	547	11 20
4. Sarsfield School.....	5471 94	1374 24	6846 18		654 60	654 60	6191 58	467	13 26
5. Belmont School.....	5670 77	1607 31	7278 08		1250 99	1250 99	6027 09	385	15 66
6. Olier School.....	6062 94	2079 60	8142 54		1369 23	1369 23	6773 31	475	14 26
7. Plessis School.....	1400 00	442 96	1842 96				1842 96	369	4 99
8. St. Bridget's School.....	2914 50		2914 50				2914 50	589	4 95
9. St. Joseph School.....	3044 00		3044 00				3044 00	660	4 61
10. St. Ann's School.....	3137 50		3137 50				3137 50	586	5 35
11. School 40 St. Jean-Baptiste street.....	342 00		342 00				342 00	179	1 91
12. School 15 Mullins street.....	800 00		800 00				800 00	221	3 62
13. School 754 St. Catherine street.....	974 00		974 00				974 00	633	1 54
14. School cor. Maisonneuve and Ontario sts.....	2018 00		2018 00				2018 00	1042	1 93
15. School corner Visitation and Craig sts.....	1505 00		1505 00				1505 00	834	1 80
16. School 2353 Notre Dame street.....	1183 00		1183 00				1183 00	681	1 73
17. School 102 McCord street.....	900 00		900 00				900 00	402	2 24
18. School cor. Mignonne and St. Denis sts.....	300 00		300 00				300 00	150	2 00
19. School for the Blind.....	300 00		300 00				300 00	69	4 35
20. School 62 St. Hubert street.....	676 25		676 25				676 25	266	2 54
21. School 1428 Notre Dame street.....	218 25		218 25				218 25	130	1 68
22. School 199 Chatham street.....	327 50		327 50				327 50	192	1 70
23. School 158 Cadieux street.....	360 00		360 00				360 00	171	2 10
24. School 165 St. Elisabeth street.....	217 75		217 75				217 75	73	3 00
25. School 174 Amherst street.....	475 00		475 00				475 00	167	2 84
26. School 220 St. Christophe street.....	160 50		160 50				160 50	105	1 53
27. School 1270 Ontario street.....	267 25		267 25				267 25	200	1 34
28. School 312 Logan street.....	201 75		201 75				201 75	125	1 61
29. School 58 German street.....	276 00		276 00				276 00	110	2 51
30. Special School, St. Bridget.....	492 25		492 25				492 25	271	1 81
31. Special School, Sacred Heart.....	550 00		550 00				550 00	435	1 26
32. Evening School, C. C. Academy.....	33 00		33 00		3 00	3 00	30 00	3	10 00
	63147 06	13287 36	76434 42	1334 00	11071 13	12405 13	64029 29	11495	5 57

SCHEDULE C.

STATEMENT showing the number of professors and pupils in each school.

NAMES OF SCHOOLS.	Number of pupils.	Number of Professors.	Sex of pupils.
1. Plateau Commercial Academy.....	482	15	Boys.
2. Montcalm School.....	449	9	“
3. Champlain School.....	547	9	“
4. Sarsfield School.....	467	9	“
5. Belmont School.....	385	9	“
6. Olier School.....	475	10	“
7. Plessis School.....	369	6	“
8. St. Bridget's School.....	589	12	“
9. St. Joseph's School.....	660	12	“
10. St. Ann's School.....	586	11	“
11. School 40 St. Jean-Baptiste street.....	179	6	Girls.
12. School 15 Mullins street.....	221	6	“
13. School 754 St. Catherine street.....	633	12	“
14. School corner Maisonneuve and Ontario streets.....	1042	18	“
15. School corner Visitation and Craig streets.....	834	16	“
16. School 2353 Notre-Dame street.....	681	13	“
17. School 102 McCord street.....	402	9	“
18. School corner Mignonne and St. Denis streets.....	150	3	“
19. School for the Blind.....	69	13	Boys and Girls.
20. School 62 St. Hubert street.....	266	9	Girls.
21. School 1428 Notre-Dame street.....	130	2	Boys and Girls.
22. School 199 Chatham street.....	192	3	Girls.
23. School 158 Cadieux street.....	171	3	“
24. School 165 St. Elizabeth street.....	73	2	Boys and Girls.
25. School 174 Amherst street.....	167	4	“ “
26. School 220 St. Christophe street.....	105	2	“ “
27. School 1270 Ontario street.....	200	3	“ “
28. School 312 Logan street.....	125	2	“ “
29. School 58 German street.....	110	3	“ “
30. Special School, St. Brigide.....	271	4	Boys.
31. Special School, Sacred Heart.....	435	4	“
32. Evening School, C. C. Academy.....	3	1	“
	11495	240	

STATEMENT OF R. C. SCHOOL COMMISSIONERS, 30th JUNE 1890.

ASSETS.		LIABILITIES.	
	\$ cts.		\$ cts.
Cash on hand.....	532 95	Debentures.....	350000 00
Real estate, etc.....	496779 99	Less:	
Furniture.....	36252 79	Sinking fund and accrued interest to the	
Library.....	5038 66	31st December 1889.....	147058 21
Bills Receivables.....	1703 57		
	\$540307 96	Mortgages.....	202941 79
		Bailleurs de fonds.....	155000 00
		Prizes.....	8964 26
		Surplus.....	3633 12
			169768 79
			\$540307 96

O. P. JACQUES,
Accountant.

M. C. DESNOYERS,
Sec.-Treas.

I hereby certify that I have examined the books kept by the Roman Catholic School Commissioners of the City of Montreal, and I declare that all the entries contained in the foregoing financial report are taken from the said books, which I have compared together and found correct.

I have also carefully compared and examined in detail all the said entries of monies paid, with the vouchers in support thereof, and I have found the whole correct.

MONTREAL, September 30th, 1890.

N. RHEAULT,
Auditor.

FINANCIAL REPORT
OF THE
Roman Catholic School Commissioners
OF THE
CITY OF MONTREAL
For the Scholastic year 1889-90.

Presented to Council 27 Oct 1890
Presente au Conseil 18

filed general

SEPTEMBER 30th, 1890.

CABINET DU PREMIER MINISTRE

PROVINCE DE QUÉBEC.

Québec, 7th November, 1890.

Sir,

Referring to the resolution adopted at a meeting of the City Council of Montreal, on the 8th September ultimo, in connection with the primary education, I beg to send you the enclosed letter which I have received from the Hon. Superintendant of Public Instruction, to whom I had referred said resolution, for report.

I have the honor to be

Yours truly,

Honore Mercier

Charles Glackmeyer, Esq.,

City Clerk,

Montreal.

The Hon. Prime Minister of the Province of
 Quebec:

SIR,—I have your letter of October 22 last with which you have sent me the resolution adopted by the Council of the city of Montreal, on the subject of the primary schools of that city, and you did me the honor to ask my opinion on this request and the probable cost of the suggested change, namely, substituting for the present system of maintaining the school that of gratuitous education by the state. In his letter of October 30 the Hon. Secretary of the Province informs me that the increase of funds for public schools will be considered when I shall have made known my views on the proposition of the city of Montreal, the working of which, says the minister, will have to extend to the whole province. In consequence I have the honor to submit the following report:—

Should primary education be gratuitous not only in the city of Montreal but in the whole province?

In answer to that question, I would say that such a system would certainly have as its result the giving greater facilities for the attendance of children at schools, and when surrounded by the guarantees, which are the basis of our scholastic system, cannot present any serious objections. Is it feasible?

This is my answer: The amount of the annual assessments imposed by the commissioners and the school trustees of the province amounted for the scholastic year 1889-90 to.....

.....	\$ 920,000
That of monthly school fees to	245,000

You must here observe that there is about one-fifth of these school fees that are paid by a certain quantity of wood furnished by ratepayers in the rural municipalities that are not comprised in this amount of \$245,000, namely.....

.....	49,000
<hr/>	
This then amounts to.....	\$1,214,000

If primary schools were gratuitous you would have to add to this amount for books, paper, and school furniture at least \$1.50 for each scholar on an average, the number of scholars for the said year being 221,787, which would add the sum of.....

.....	\$332,680
-------	-----------

Furthermore, you must remark that the construction of school houses in the cities and rural districts for a good many years would cost for each year at least.....

.....	30,000
-------	--------

With the gratuitous system you would have to reckon with private schools, which are numerous, particularly in the populous places, as well as the institutions that are founded and maintained either by religious communities or by private persons or by teachers, and for this approximately the annual expense would be augmented by at least.....

.....	200,000
-------	---------

If you take into consideration the cost of unforeseen expenses that the introduction of this new system would necessitate we can certainly add to the above a sum of..

.....	100,000
-------	---------

This then makes a total of \$1,876,680 that will annually be spent for the maintenance of primary schools in the province if they are placed under the control of the state by the gratuitous system.

In the city of Montreal the primary schools actually cost as follows:

Catholic commissioners, assessments.....	\$ 91,543 35
Catholic commissioners, monthly fees.....	27,611 49
Protestant commissioners, assessments.....	85,529 00
Protestant commissioners, monthly fees.....	44,175 00

Total for the city of Montreal..	\$248,860 84
----------------------------------	--------------

In the event of the gratuitous system being adopted you would have to add to the above the cost of school furniture, the payments to private or independent schools, the redemption of the debentures issued by both bodies of commissioners, the construction and maintenance of schools, which will necessitate a very considerable sum for this city, the primary schools of which are kept on an excellent footing. In conclusion I estimate that the Government must expect to have to pay at least two millions of dollars annually if it adopts the system of free schools.

Knowledge is she is not ready to reveal. There is no evidence to show that she went to Canada at the time she said she did. He is perfectly sane on every point. In a conversation with her this afternoon it was the Birchalls but I am not sure if it was patent that she had some connection with the Birchalls.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. administrati-
on scolaire, il ne peut présenter d'objections sérieuses.

No 2150 - 90.

Mais est-il exécutable ? Québec, 3 novembre 1890.

Le montant des cotisations annuelles imposées
L'honorable Premier/Ministre syndics d'écoles de la provin-
de la province de Québec. 1889-90, s'élève à --- \$920,000.00
Cela de la rétribution mensuelle à --- \$45,000.00

Monsieur le Ministre, voici ici qu'il y a environ

un cinquième de la rétribution mensuelle qui se
paye au moyen d'une certaine quantité de bois
dernier avec laquelle vous m'avez transmis la résolution a-
fournie par les contribuables des municipalités
adoptée par le Conseil de ville de Montréal, au sujet des é-
coles primaires de cette ville, et vous me faites l'honneur
\$245,000.00, soit --- 49,000.00

de me demander mon avis sur cette demande et le coût proba-
ble des changements suggérés, si on substituait au mode ac-
tuel de maintenir les écoles celui de la gratuité par l'E-
tat. faudrait ajouter à ce montant, pour livres,

Dans sa lettre de 30 du même mois,
l'honorable Secrétaire de la province m'imforme que l'aug-
mentation du fonds des écoles publiques pourra être consi-
dérée lorsque j'aurai fait connaître mes vues sur la propo-
sition de la cité de Montréal, dont les conséquences, dit M.
le Ministre, devront s'étendre à toute la province.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous
faire le rapport suivant :

L'éducation primaire devrait-elle
être donnée gratuitement, non seulement dans la ville de
Montréal, mais dans toute la province ? de popu-

En réponse à cette question, je puis
dire que ce système aurait certainement pour effet de faci-
liter davantage la fréquentation des écoles, et, qu'en l'en-
\$1,576,680.00
tourant

tourant des garanties qui sont la base de notre administration scolaire, il ne peut présenter d'objections sérieuses. Mais est-il exécutable ? Voici ma réponse.

Le montant des cotisations annuelles imposées par les commissaires et les syndics d'écoles de la province, pour l'année scolaire 1889-90, s'élève à ---- \$920,000.00
Celui de la rétribution mensuelle, à ----- 245,000.00

Il faut faire observer ici qu'il y a environ un cinquième de la rétribution mensuelle qui se paye au moyen d'une certaine quantité de bois

C'est donc une somme de ----- \$1,576,680.00 fournie par les contribuables des municipalités rurales, qui n'entre pas dans le chiffre de \$245,000.00, soit ----- 49,000.00

C'est donc un montant de ----- \$1,214,000.00

Si les écoles primaires étaient gratuites, il faudrait ajouter à ce montant, pour livres, papier et autres fournitures scolaires, au

Les écoles primaires coûtent actuellement dans la cité de Montréal, vis. :

Commissaires cath. - Par cotisations ----- \$91,545.35
221,787, ce qui ajouterait la somme de ----- 332,680.00
" " Par rétributions mensuelles - 27,611.49
" " prot. - Par cotisations ----- 65,529.00
" " Par rétributions mensuelles - 44,175.00
Il faut remarquer, de plus, que la construction des écoles, tant dans les villes que dans les campagnes, pendant un bon nombre d'années, coûterait au moins, chaque année ----- 30,000.00

Avec le système gratuit, il y aura à compter avec les écoles privées qui sont en assez grand nombre, surtout dans les grands centres de population, de même qu'avec les institutions qui sont fondées, maintenues et entretenues, ou

pourvoir à la construction des écoles, ce qui A reporter ----- \$1,576,680.00
nécessitera

Report -----\$1,576,680.00

nécessitera encore une somme très considérable par des communautés religieuses, ou par des particuliers, ou par des instituteurs, et de ce chef on peut dire qu'approximativement la

dépense annuelle sera augmentée d'au moins --- 200,000.00

J'estime donc, en résumé, que le Gouvernement Si l'on prend en considération le coût des dépenses imprévues que nécessitera l'introduction de ce nouveau système, on peut certainement

Le tout humblement soumis.
ment ajouter une somme d'au moins ----- 100,000.00

C'est donc une somme de -----\$1,876,680.00

Copie de ce qu'il faudra dépenser annuellement pour le maintien des écoles primaires dans la province, si elles sont placées sous la régie de l'Etat par le système gratuit.

Secrétaire.

CITE DE MONTREAL.

Les écoles primaires coûtent actuellement dans la cité de Montréal, viz.:

Commissaires cath. - Par cotisations -----	\$91,545.35
" " Par rétributions mensuelles -	27,611.49
" prot. - Par cotisations -----	85,529.00
" " Par rétributions mensuelles -	44,175.00

Total pour la cité de Montréal -----	\$248,860.84

Dans le cas de gratuité, il faudra ajouter à cela les fournitures d'école, faire la part des écoles privées ou indépendantes, s'engager au paiement ou rachat des débentures émises par les commissaires des deux croyances religieuses, et pourvoir à la construction des écoles, ce qui

nécessitera

nécessitera encore une somme très considérable pour cette ville, dont les écoles primaires sont tenues sur un excellent pied.

Document
CONSEIL
1880

J'estime donc, en résumé, que le Gouvernement devra s'attendre à payer au moins deux millions de piastres annuellement, s'il établit le système de gratuité.

Le tout humblement soumis.

(Signé)

Gédéon Ouellet,

Surintendant.

Copie conforme

Paul de Cuse

Secrétaire.

Yours truly,

Henri Mercier

Charles Glackmayer, Esq.,
City Clerk,
Montreal.

En réponse à cette question, je puis dire que ce système aurait certainement pour effet de faciliter davantage la fréquentation des écoles, et, qu'en l'en-

7 nov. 1890
CONSEIL
Document

nécessaires encore me semble très considérable
pour cette ville, dont les écoles primaires
sont tenues sur un excellent pied.

1. estime donc, en résumé, que le Gouvernement

devis s'attendre à payer au moins deux millions de dépenses

annuellement, s'il est établi le système de gratuité.

Je suis très humblement soumis.

17 nov. 1890
G. J. G. G.
G. J. G. G.

7. nov. 1890
Government

re Free
Primary education

George Edley
Secretary

Secretary.

Office Board of Trade,

10 ST. JOHN STREET & 39 ST. SACRAMENT STREET,

Montreal, Dec. 18th. 1890.

Chas. Glackmeyer, Esq.

City Clerk,

Montreal.

Sir,-

I beg to communicate the following resolution unan-
-imously adopted by the Council of this Board at its meeting on
Tuesday last 16th. inst.:-

Resolved, That the Council of the Montreal Board of Trade
having taken communication of the City Treasurers' statement of the
present financial position of this City, hereby strongly endorses
the recommendation therein made for the postponement of any expen-
-ditures that can be deferred, -and further

That in the opinion of the Council no further im-
-provements involving expenditure should be undertaken unless it is
demonstrated that such are absolutely necessary, and that, when com-
-pleted, the City will in some way be recouped for the amount expend-
-ed.

A copy of the resolution has been ~~sent to~~ forwarded
to the Chairman of the Finance Committee.

I am, Sir,

Yours obediently,

Geo. Haduill

Secretary.

16 16

18th Dec. 1890
Board of Trade

re financial statements
of City Treasurer

Presented to Council 22 Dec 1890
Presente au Conseil 18

~~Referred to~~ filed record
~~Renvoys a~~

Office Board of Trade

A M. l'Échevin Rolland,

PRÉSIDENT DU COMITÉ DES FINANCES,



Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre une série d'états établissant la situation financière de la Cité de Montréal, qui est comme suit :—

Obligations à échoir.

1.—A la charge de la Corporation de la Cité de Montréal et imputable sur les revenus des emprunts au Sterling représentés par des crédits votés et prévus.	1,417,000
2.—Dépenses assumées d'abord par la corporation mais plus tard imposables sur les propriétaires	883,000
Montant total des obligations actuellement à la charge de la ville, telles que détaillées à la page 3.....	2,300,000
AUXQUELLES IL FAUT AJOUTER :—	
3.—Les développements apportés à l'aqueduc en 1891 tels que la pose de tuyaux &c., et sur lesquels aucun crédit n'a été prévu, le montant du dernier prêt se trouvant absorbé d'avance par des crédits votés par le Conseil, soit.....	300,000
4.—Petits égouts en 1891, dont la construction était d'abord à la charge de la Corporation, bien qu'ils soient devenus plus tard imposables aux propriétaires, soit.....	200,000
5.—Montant dû aux banquiers d'Angleterre pour montants avancés en prévision de la vente des débentures.....	750,000
6.—Montant des sommes payées d'avance aux banques de Montréal en prévision du revenu de 1891, (de Janvier à Août).....	750,000
	4,300,000

Cr.

VOIES ET MOYENS.

Du revenu du Fonds Consolidé et qui est encore à réaliser.....	1,900,000
Des arrérages provenant des améliorations des rues et des comptes imputables aux égouts et arrérages qui sont encore à percevoir.....	100,000
Amélioration des rues (dépôts fait cette année) pour lesquels les rôles d'évaluation n'ont pas encore été reçus, \$423,000, soit...	200,000
Petits égouts construits cette année et pour lesquels des comptes seront reçus du département des chemins.....	100,000
Cotisations additionnelles pour améliorations spéciales énumérées à la page une (1) lorsqu'elles seront complétées, soit.....	100,000
	2,400,000
	\$1,900,000

Le tout démontre que, même en réalisant les \$2,400,000, il nous faudra compter sur nos banques pour un montant de \$2,000,000 pour faire face au total ci-dessus, jusqu'à ce que les items 2, 3, 4 et 6 aient été payés et remboursés.

Ce n'est pas tout. Il n'est fait ici aucune mention du pavage et du nivellement des rues qui sont du ressort du comité des chemins, au cours de l'année prochaine. Quelques-uns de ces travaux, comme le nivellement et les viaducs à construire sur la rue Ste-Catherine et à l'est de la rue Ontario, paraissent être d'une nécessité urgente. Je passe aussi sous silence les améliorations projetées détaillées à la page 5.

Suivant les calculs de l'inspecteur des chemins, de ces travaux, les premiers exigeront une dépense de \$1,500,000. Bien qu'on ne puisse pas préciser exactement le coût de ceux mentionnés en dernier lieu, il faut les évaluer au moins à \$3,500,000. En définitive, tout en ne tenant aucun compte des sommes à dépenser pour le pavage des rues ou la pose des tuyaux en 1892, nous avons en prévision \$7,000,000 à rencontrer au cours des 24 prochains mois, abstraction faite du revenu et des dépenses courantes ordinaires.

En face d'une semblable perspective, je prends sur moi de recommander respectueusement mais avec instance de remettre à plus tard tous travaux ou améliorations qui ne sont pas de nécessité première et ce jusqu'à ce que la balance de nos débentures actuellement sur le marché anglais ait été écoulée; aussi d'obtenir de la législature des amendements à la charte de notre ville, touchant les expropriations, qui nous permettent de percevoir, des personnes qui y trouvent leur avantage, les montants exigibles avant de faire les dépôts voulus dans les cours de justice; compter simplement sur les banques pour les fonds nécessaires, et cela à des époques indéterminées, à mesure que les différentes expropriations sont homologuées, n'est, à mon point de vue ni judicieux ni prudent.

J'ajouterai de plus—et je mentionne spécialement un fait sur lequel j'attire l'attention de messieurs les échevins—qu'aucune amélioration locale, quelque'elle soit, ne peut être entreprise, si on s'en tient strictement aux termes de la charte, excepté celles qui ayant été considérées et décidées d'avance se trouvent insérées dans le chapitre des dépenses générales et ordinaires de la ville exposées dans le budget annuel. Sans cela, la simple réflexion suffit pour démontrer que le chiffre toujours grossissant de ces améliorations, nous met dans l'impossibilité de préciser exactement et d'une manière satisfaisante le montant des dépenses à encourir.

Le tout respectueusement soumis.

W. ROBB,

Trésorier de la Cité.

HOTEL-DE-VILLE,

Montréal,

1er décembre 1890.

Obligations à échoir.

	Payable par la cité.	Imposables sur les propriétaires.
Bons à échoir (imputables sur les revenus de l'emprunt au stg.)..	680,000	
Balances dues sur les contrats de pavage de 1890 (chemins).....	116,000	
" sur la pose des tuyaux, etc., (aqueduc).	85,000	
" sur le tunnel de la rue Wellington	15,000	
Expropriation de terrain pour la rampe de la rue Denouville.....	14,000	
" de l'avenue des Pins (actuellem. en voie d'exécut.)		220,000
" de la rue Quinquennale "		150,000
" de la rue Cuthbert "		3,000
" du Ruisseau Migeon "	1,000	4,000
" de terrain pour le parc Logan "	25,000	25,000
" de la rue Notre-Dame (entre les rues Lacroix et Papineau) (actuellement en voie d'exécution)..	85,000	85,000
3ième section de la rue St-Laurent (1er mai).....	106,000	106,000
2ième section de la rue Notre Dame "	90,000	90,000
Tunnel projeté (ouverture des rues St-Lambert et des Casernes)...	200,000	200,000
	\$1,417,000	\$883,000

RÉCAPITULATION.

Imputables sur les revenus du Fonds Consolidé.....	1,417,000
Payables actuellement par la ville, mais imposables de nouveau sur les propriétaires.....	883,000
Total	\$2,300,000

PAVAGE, NIVELLEMENT DES RUES, &C.

D'après les calculs de l'Inspecteur de la Ville pour 1891.

1° RAPPORTS ADOPTÉS PAR LE CONSEIL ET MAINTENANT DEVANT LE COMITÉ DES FINANCES

PAVAGE	Rue St-George de la rue Craig à la rue Fortification.....	\$ 1,200
	“ St-Pierre “ Notre-Dame à la rue St-Paul.....	8,500
	“ St-Laurent “ Craig à la rue Lagachetière.....	15,000
	“ Peel “ Dorchester à la rue Ste-Catherine.....	16,800
	“ Windsor “ St-Jacques à la rue St-Antoine.....	35,100
	“ Papineau du carré à la rue Ste-Catherine.....	21,000
	“ Fortification du carré Victoria à la rue St-Gabriel.....	23,000
	“ des Casernes “ Notre Dame à la rue des Commissaires..	15,500
TROTTOIRS	Rue St-George de la rue Craig à la rue Fortification.....	560
	“ des Casernes “ Notre Dame à la rue des Commissaires.	2,275
	“ Peel “ Dorchester à la rue Ste-Catherine.....	2,025
	“ Windsor “ St-Jacques à la rue Osborne.....	5,775
	“ Fortification du carré Victoria à la rue St-Laurent....	3,000
	“ St-Pierre “ Notre Dame à la rue St-Paul.....	2,625
	“ Ste-Catherine jusque chez H. Morgan & Co's.....	2,412
	“ Papineau du carré jusqu'à la côte Ste-Catherine.....	8,250

2° TRAVAUX RENDUS NÉCESSAIRES PAR LES RÉCENTES EXPROPRIATIONS, ETC.

NIVELLEMENT	Rue Ste-Catherine est et viaduc	130,000
	“ Ontario est et tunnel.....	130,000
	“ Avenue des Pins sur tout son parcours.....	30,000

TRAVAUX PROJÉTÉS.

	Egout dans la rue Prince Arthur (intersection).....	75,000
	“ “ Fullum.....	22,000
	Ponts sur le coursier de décharge de la rue des Seigneurs.....	14,000
	Traverses en dalles en 1891.....	15,000
	Trottoirs permanents en 1891.....	50,000
	Pavage des rues dans les différents quartiers de la Cité en 1891..	122,230
	“ “ dans la partie est en 1891.....	360,870
	“ “ “ ouest “	403,000
	Egout au tunnel de la rue Wellington.....	5,000
	Total.....	<u>\$1,520,000</u>

AMÉLIORATIONS PROJÉTÉES

RECOMMANDÉES PAR LES RAPPORTS DU COMITÉ DES CHEMINS OU PAR LE CONSEIL.

Expropriation de toute la rue	St-Antoine, la ville devant contribuer	\$45,000	dans les frais.
“	“ Bleury,	35,000	“
“	de la rue St-Jacques (de la rue Cathé-		
	drale aux limites)	25,000	“
“	“ Cathédrale.....	15,000	“
“	“ Inspecteur (de la rue William		
	à la rue Lagauchetière).....	15,000	“
“	“ de la Montagne (de la rue Notre-		
	Dame à la rue Dorchester)...	1/75 des frais.	
“	“ Albert (de la rue de la Monta-		
	gne aux limites)... ..	1/75	“
“	“ Notre-Dame (de la rue Déséry aux limites.)		
“	“ Ste-Catherine (de la rue Drummond à la rue		
	de la Montagne.)		
“	“ Notre-Dame (de la rue Frontenac à la rue Pré-		
	fontaine.)		
“	“ Lafontaine { de la rue Fullum à la rue Du-		
	fresne.		
	{ de la rue De Lorimier à la rue		
	Parthenais.		
“	“ Nonancourt (de la rue Papineau à la rue		
	De Lorimier.)		
“	“ Ste-Catherine (de la rue Déséry aux limites.)		
“	“ Sanguinet (de la rue Sherbrooke à la rue Albina.)		
“	“ Lagauchetière (de la rue Cathédrale à la rue		
	Windsor.)		
“	“ Ste-Catherine (de la rue Parthenais à la rue		
	Fullum.)		
“	“ Lagauchetière (côte Beaver Hall à la rue Cathé-		
	drale.)		
“	“ Concord (de la rue Bleury à la rue des Con-		
	seillers.)		
“	“ St-Hippolyte (aux Nos 850 et 851 du cadastre.)		
“	“ Harmonie, (de la rue Amity à la rue Ontario.)		
“	“ Rouville (de la rue St-Michel à la rue Darling.)		
“	“ Cadieux (élargissement près de la rue Roy.)		
“	“ Logan (de la rue Shaw à l'avenue De Lorimier.)		
“	“ Wellington (sur une partie près de la rue		
	Mullin.)		
“	“ Evans (de la rue St-Urbain à la rue St-Charles		
	Borromée.)		
“	“ Edimburgh (de la rue Hibernia à la rue Liver-		
	pool.)		
“	“ Pantaléon (de la rue Sherbrooke à la rue St-Jean-		
	Baptiste.)		
“	du carré Papineau (pour prolonger à la rue Dorchester.)		
“	de la petite rue St-Antoine (sur tout son parcours.)		
“	de la rue Burnside (de la rue Stanley à la rue Guy.)		
“	“ Peel (en face de l'église Erskine.)		
“	“ Roy (de la rue St-Laurent à la rue St-Urbain) en 1892.		
“	“ Milton (de la rue St-Laurent à la rue Université) en 1892.		
“	“ Notre-Dame (du carré Chaboillez aux limites) en 1893.		

Nouveaux postes de pompiers tels que recommandés par le Comité du feu.

Prolongation du Carré Viger telle que recommandée par le Comité des chemins.

To Alderman Holland,

CHAIRMAN FINANCE COMMITTEE.



Sir,

Herewith I beg to hand you statements shewing our present financial position, which is as follows :—

Maturing Obligations

1—Payable by the City ex-proceeds of Stg. Loans, duly appropriated and provided for from that source	1,417,000
2—Payable by the City, primarily, but afterwards assessable on proprietors.....	883,000
Total amount of obligations actually incurred as shewn on page 3.....	2,300,000

TO WHICH MUST BE ADDED.

3—Water Works Extensions in 1891 (Pipe Laying &c.) for which there is no provision, at present, the proceeds of last loan having been already absorbed by appropriation's of Council, say	300,000
4—Small Sewers, in '91 constructible by the City, primarily, though afterwards assessable on proprietors, say	200,000
5—Amount due to English Bankers, for advances in anticipation of Sales of stock	750,000
6—Amount of advances required from Bankers here in anticipation of 1891 Revenue (from Jan'y. to August).....	750,000
	<hr/>
	4,300,000

Et.

WAYS & MEANS.

From Proceeds of Consolidated Fund, yet to be realized.....	1,900,000	
From Arrears of Street Imp't. & Drainage a/cs. "	100,000	
From Street Improvements (deposits made this year) for which assessment rolls have not yet been rec'd. \$423,000, say... ..	200,000	
From Small Sewers, constructed this year, for which accounts will be received from Road Department.....	100,000	
From re-assessment of special improvements enumerated in Sheet No. 3, when completed, say.....	100,000	2,400,000
	<hr/>	<hr/>
		\$1,900,000

Shewing that, even in the event of realizing the \$2,400,000, we shall have to depend on our bankers, here, for \$2,000,000 to carry out the above, until items 2, 3, 4 & 6 are recouped.

To Alderman Holland,

CHAIRMAN FINANCE COMMITTEE.



Sir,

Herewith I beg to hand you statements shewing our present financial position, which is as follows :—

Maturing Obligations

1—Payable by the City ex-proceeds of Stg. Loans, duly appropriated and provided for from that source.....	1,417,000
2—Payable by the City, primarily, but afterwards assessable on proprietors.....	883,000
Total amount of obligations actually incurred as shewn on page 3.....	2,300,000

TO WHICH MUST BE ADDED.

3—Water Works Extensions in 1891 (Pipe Laying &c.) for which there is no provision, at present, the proceeds of last loan having been already absorbed by appropriation's of Council, say.....	300,000
4—Small Sewers, in '91 constructible by the City, primarily, though afterwards assessable on proprietors, say.....	200,000
5—Amount due to English Bankers, for advances in anticipation of Sales of stock	750,000
6—Amount of advances required from Bankers here in anticipation of 1891 Revenue (from Jan'y. to August).....	750,000
	<hr/>
	4,300,000

Cr.

WAYS & MEANS.

From Proceeds of Consolidated Fund, yet to be realized.....	1,900,000	
From Arrears of Street Imp't. & Drainage a/cs. ".....	100,000	
From Street Improvements (deposits made this year) for which assessment rolls have not yet been rec'd. \$423,000, say... ..	200,000	
From Small Sewers, constructed this year, for which accounts will be received from Road Department.....	100,000	
From re-assessment of special improvements enumerated in Sheet No. 3, when completed, say.....	100,000	2,400,000
	<hr/>	<hr/>
		\$1,900,000

Shewing that, even in the event of realizing the \$2,400,000, we shall have to depend on our bankers, here, for \$2,000,000 to carry out the above, until items 2, 3, 4 & 6 are recouped.

But this is not all. No provision is made in this for the Street Paving and Grading devolving upon the Road Committee during the coming year, some of which, such as the grading and bridging of St. Catherine and Ontario Streets east, appear to be almost imperative. Nor does it include any of the contemplated improvements shewn on page 5.

The former of these as shewn on page 4 call for \$1,500,000 as per the City Surveyor's estimates. The latter, though difficult to estimate with any degree of accuracy, represent another \$3,500,000 at the very least. Consequently we have before us (exclusive of any provision for street Paving or Pipe Laying in 1892) a possible \$7,000,000 to finance for during the next 24 months, apart from our ordinary current revenue expenditure account.

In view of this I would respectfully but earnestly recommend the postponement of everything, which can be deferred, until the balance of our stock in London shall have been sold ; and the securing of such change in the legislation affecting expropriations as would admit of collecting from the benefited parties before having to make the deposits in Court. To trust to getting the necessary funds from our bankers, from time to time as the various expropriations may be homologated, is neither reasonable nor safe.

Moreover, and I desire now to place it on record and direct the attention of members to the fact that no local improvement whatever can, in strict conformity to the charter, be made, except such as (having previously been considered and decided upon) are included, together with the general and ordinary expenditure of the City, in the annual budget of appropriations : and a due consideration of their ever increasing magnitude will convince that in no other way is it possible to provide the necessary funds with any degree of certainty or satisfaction.

Respectfully submitted,

W. ROBB,

City Treasurer.

CITY HALL,

Montreal

1st December 1890.

Maturing Obligations

	Payable by City.	Assessable on Proprietors
Bonds maturing (payable ex-proceeds of Stg Loan).....	680,000	
Balance due on 1890 Paving Contracts (Roads)	116,000	
do Pipe Laying &c., (Water).....	85,000	
do on Wellington street Subway	15,000	
Expropriation of land for Denouville St. Ramp	14,000	
do Pine avenue (now progressing)		220,000
do Quinquennial “		150,000
do Cuthbert street “		3,000
do Ruisseau Migeon “	1,000	4,000
do Land for Logan's Park “	25,000	25,000
do Notre Dame (Lacroix to Papineau) (now progress)..	85,000	85,000
3rd Section St. Lawrence Main Street (1st May).....	106,000	106,000
2nd Section Notre-Dame Street “	90,000	90,000
Tunnel Scheme (opening St. Lambert and Barrack).....	200,000	200,000
	\$1,417,000	\$883,000

RECAPITULATION

Payable ex-proceeds Consolidation Fund.....	1,417,000	
Payable now by City but re-assessable on Proprietors.....	883,000	
Total.....	\$2,300,000	

STREET PAVING AND GRADING, &C.

As per City Surveyor's Estimates for 1891.

1ST :—REPORTS PASSED COUNCIL & NOW BEFORE FINANCE COMMITTEE

PAVING	St. George from Craig to Fortification.....	\$ 1,200
	St. Peter “ Notre Dame to St. Paul.....	8,500
	St. Lawrence “ Craig to Lagauchetière.....	15,000
	Peel “ Dorchester to St. Catherine.....	16,800
	Windsor “ St. James to St. Antoine.....	35,100
	Papineau “ Square to St. Catherine.....	21,000
	Fortification “ Victoria Sqr to St. Gabriel.....	23,000
	Barrack “ Notre Dame to Commissioner.....	15,500
SIDEWALKS	St. George from Craig to Fortification.....	560
	Barrack “ Notre Dame to Commissioner.....	2,275
	Peel “ Dorchester to St. Catherine.....	2,025
	Windsor “ St. James to Osborne.....	5,775
	Fortification “ Victoria Sqr to St. Lawrence.....	3,000
	St. Peter “ Notre Dame to St. Paul.....	2,625
	St. Catherine “ at H. Morgan & Co's.....	2,412
	Papineau “ Square to St. Catherine Hill.....	8,250

2ND :—WORK RENDERED NECESSARY BY RECENT EXPROPRIATIONS, &C.

GRADING	St. Catherine Street east and Bridge.....	130,000
	Ontario Street east and Subway.....	130,000
	Pine avenue throughout	30,000

WORKS UNDER CONTEMPLATION.

Sewer in Prince Arthur St. (Intercepting).....	75,000
Sewer in Fullum Street.....	22,000
Bridges at Seigneurs Street Flumes.....	14,000
Flagstone Crossings in 1891.....	15,000
Permanent Sidewalks “	50,000
Street Paving in City Wards 1891.....	122,230
do Eastern Section 1891.....	360,870
do Western “ “	403,000
Sewer at Wellington St. Subway.....	5,000
Total.....	<u>\$1,520,000</u>

CONTEMPLATED IMPROVEMENTS

RECOMMENDED BY REPORTS OF ROAD COMMITTEE OR COUNCIL.

Expropriation	St. Antoine	Street throughout..	City to contribute	\$45,000 towards cost.
do	Bleury	“ “	“	35,000 “
do	St. James	(Cathedral to limits).....	“	25,000 “
do	Cathedral	“	15,000 “
do	Inspector	(William to Lagauchetière).	“	15,000 “
do	Mountain	(Notre Dame to Dorchester).	“	1/5 th of cost.
do	Albert	(Mountain to limits).....	“	1/5 th “
do	Notre Dame	(Desery to limits)		
do	St. Catherine	(Drummond to Mountain)		
do	Notre Dame	(Frontenac to Préfontaine)		
do	Lafontaine	{ Fullum to Dufresne } { De Lorimier to Parthenais }		
do	Nonancourt	(Papineau to DeLorimier)		
do	St. Catherine	(Desery to limits)		
do	Sanguinet	(Sherbrooke to Albina)		
do	Lagauchetière	(Cathedral to Windsor)		
do	St. Catherine	(Parthenais to Fullum)		
do	Lagauchetière	(Beaver Hall to Cathedral)		
do	Concord	(Bleury to City Councillors)		
do	St. Hypolite	(at Cadastre Nos. 850 & 851)		
do	Harmony	(Amity to Ontario)		
do	Rouville	(St. Michaels to Darling)		
do	Cadioux	(Widening near Roy)		
do	Logan	(Shaw to De Lorimier av.)		
do	Wellington	(Strip near Mullin)		
do	Evans	(St. Urbain to St. Chas. Borromeo)		
do	Edimburgh	(Hibernia to Liverpool)		
do	Pantaleon	(Sherbrooke to St. J. Baptiste)		
do	Papineau Sq.	(to extend to Dorchester)		
do	Little St. Antoine	(throughout)		
do	Burnside	(Stanley to Guy)		
do	Peel	(opposite Erskine church)		
do	Roy	(St. Lawrence to St. Urbain).		in 1892
do	Milton	(St. Lawrence to University)		in 1892
do	Notre Dame St.	(Chaboillez Sqr to limits)		in 1893

New Fire Stations as recommended by the Fire Committee

Extension of Viger Square as recommended by the Road Committee

1 déc. 1890

CONSEIL
Documents

1^{er} déc. 1890

Etats sur la situa-
tion financière de la
Ville. Préparés par
M^r Robb, trésorier. -

Statements showing the
present financial situa-
tion of the City. -

A
Son Honneur
Monsieur Jacques Grenier
Maire de la Cité de
Montreal,

Monsieur le Maire

Cyant constaté par la liste des
prisonniers du 1^{er} Decembre courant qu'un
prisonnier avait été libéré par le Président
du Comité de Police, je me suis exprimé
hautement que je ne reconnaissais que le
Chef de Police responsable des arrestations.

Sur ce M^r l'Chevin Jeannotte a
publié dans la Presse du 2 courant la
lettre que je vous transmets, et dans laquelle
il dit:

"Oui, j'ai fait décharger peut être pour la
"millième fois un bon père de famille qui,
"malheureusement, samedi, en s'en retournant
"chez lui, avait cédé à la tentation et avait
"pris un coup de trop!.....

"Si cela est mal, je déclare publiquement
"que tant que je serai président du Comité de
"police je ferai la même chose, sans consulter
"le chef de police!.....

"Je continuerai à sauter au Record
"encore plusieurs occasions de dire "me
"piaste ou huit jours" pour de petites pec-
"cadilles

" cadilles qui valent à peine cinq cents
et autres persiflages propres à jeter de
l'odieux sur le Recorder et la Cour du
Recorder.

Je me fais un devoir de demander
à Votre Honorable Conseil si il approuve
le Président du Comité de Police d'acquitter
les prisonniers avant qu'ils subissent un
procès, et si il entend maintenir dans
une position aussi hautement responsable
M^r. Jeannotte, qui déclare publiquement
que tant qu'il y sera il fera la même
chose.

En soumettant cette demande
à Votre Honorable Conseil.

Vous obligerez,

Monsieur le Maire,

Votre humble Obedissant Serviteur

B. de Montigny

Recorder

Montréal 8 Decembre 1890.

To
His Honor
Jacques Groux, Esq.
Mayor of the City of Montreal,

Mr Mayor.

Having noticed by the prisoners' sheet of December first instant, that a prisoner had been discharged by the Chairman of the Police Committee, I then openly declared that I considered the Chief of Police alone responsible for the arrests made.

With reference to this, Alderman Jeannotte published in "La Presse" of the second instant a letter which I have the honor to send you herewith and in which he says.

"Yes, I set free, perhaps for the thousand time, the head of a family who, unfortunately, had succumbed to temptation whilst returning home Saturday, and had taken a little more liquor than he should have. . . . If this is wrong I declare publicly that as long as I will be Chairman of the Police Committee, I will do the something, without consulting the Chief of Police. . . ."

"I will continue to save the Recorder
" many an opportunity of saying "One Dollar
" or eight days" for mere trifles hardly
" worth five cents."

And other such mockery of a
nature to cast odium on the Recorder
and the Recorder's Court.

I consider it my duty to call
upon Your Honorable Council to say whether
they sanction the acquittal of prisoners
by the chairman of the police committee
before they are brought to trial, and if they
intend to maintain in such a highly re-
sponsible position M^r Jeannotte who pu-
blicly declares that as long as he will be
there he will do the same thing.

By submitting this request to
your Honorable Council, you will oblige

M^r Mayor

Your humble and Obedient
servant.

B. H. de G. M. J.
Recorder

Montreal 8th December 1890.

8 déc. 1890

CONSEIL
Documents

Lettre du Revere
au sujet
de la liberation des
Prisonniers par le
President du Comite
de Police

Presented to Council 15 Dec 1890
Presente au Conseil 15

~~Revoque a~~ *Revoque a*

Referred to City Attorney
Renvoys a

for his opinion in
the matter and
reports Council - 23-2-1891

Faint handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.



Office of the Chief of Police,

Montreal, 22 Dec — 1890

LT.-COL. GEO. A. HUGHES
CHIEF OF POLICE

Monsieur le Maire
 Jacques Grenier
 Montréal

Monsieur J'ai l'honneur de
 vous soumettre avec votre per-
 mission, un rapport spécial
 concernant la vente des boissons
 sans licence, les maisons de
 prostitution, les maisons de jeux
 et les restaurants non licenciés
 (beuveries).
 Je suis de mon devoir



Office of the Chief of Police,

Montreal, 18

LT.-COL. GEO. A. HUGHES
CHIEF OF POLICE

de nous faire ce rapport pour
contredire les faits mentionnés
dans une circulaire publiée par
la ligue des citoyens "Citizens League"
dans laquelle il est dit qu'il
y a à Montréal 1200 débits de
boissons non licenciés, de 400 à
500 maisons de prostitution et
plus de 400 petits restaurants
"beuveries".

Il est impossible de dire au
juste combien il y a à Montréal
de débits de boissons non licenciés
et c'est toujours avec difficulté que



Office of the Chief of Police,

Montreal, 18

LT.-COL. GEO. A. HUGHES
CHIEF OF POLICE

la police peut faire une preuve
suffisante pour obtenir une con-
viction; cependant, d'après le
rapport de mes officiers le chiffre
de 1200 mentionné dans la cir-
culaire est absolument exagéré
et c'est leur opinion qu'il n'y a
pas une centaine de ces places à
Montréal.

Quant aux maisons de jeux
s'il en existe c'est en très petit nom-
bre et depuis au-delà de six mois
je n'ai pas eu une seule plainte
à ce sujet



Office of the Chief of Police,

Montreal,

18

LT.-COL. GEO. A. HUGHES
CHIEF OF POLICE

Je vous transmet ci-joint le nombre à peu près exact des maisons de tolérance et celles soupçonnées et aussi le nombre des petits restaurants "beuveries" et à propos de ces derniers je puis ajouter les 7/8 sont tenus d'une manière très respectable et que 4 ou 5 seulement sont réellement mal famés. Le tout humblement soumis

G. A. Hughes
 Chef de Police



Office of the Chief of Police,

Montreal, 18

LT.-COL. GEO. A. HUGHES
CHIEF OF POLICE

Houses of ill-fame	109
Do suspected	18
	<hr/>
	127

"Beaveries"	52
-------------	----

22 déc. 1890

CONSEIL
Documents

Chief of Police

re circular of notification

Alton etc.

Presented to Council 22 Dec 1890
Presente au Conseil 18

Tobler

Requête à Messieurs les Echevins -
Martineau - Brunet

Noussignes électeurs du quartier
Ste-Marie exposons respectueuse-
ment, à votre attention les faits
suivants:

1o Que le conseil de ville, en se
conformant au principe déjà admis,
pourrait améliorer graduellement
l'état sanitaire de notre ville, chose
impossible, lorsque c'est fait par
des entrepreneurs qui toujours sont
plus soucieux de promouvoir leurs
intérêts personnels que de remplir
leurs engagements.

Espérant, M. l'Echevin, que notre
humble requête sera prise en sé-
rieuse considération et que vous
appuierez de votre influence et de
vos votes toutes mesures concer-
nant cette importante améliora-
tion.

Demain soir, une semblable re-
quête sera présentée à l'échevin
Brunet. Elle est signée par les mé-
decins suivants : J. J. Desroches,
L. B. Durocher, A. Mathieu, A. R.
Marsolais, J. P. P. Proulx, H. H.
Manseau, H. Jeannotte, J. Asselin,
Laviolette, Alf. Laramée, N. Fafard,
N. B. Desmarteau, H. A. Archam-
bault, A. O. Gervais, A. B. Laroc-
que, A. A. Lefavre, O. A. Perreault,
Chs. Fafard, J. P. L'Ecuyer, Geo.
Jacques, C. A. Dugas, A. Dagenais,
T. C. T. Lamoureux, A. L. Demarti-
gny, Elphège A. René de Cotret, O.
René de Cotret, T. Trudel, A. J.
Ricard, N. E. Ricard, J. B. Tanguay,
L. J. Cléroux, J. Archambault, P.
P. Casgrain, J. A. Leblanc, C. V.
Poitras, Z. Laroche, Alf. Larose, B.
Thérien, Séraphin Gauthier.

Presented to Council 16 Dec 1891
Presente au Conseil 18

Yable
M
M

Requête des Médecins.

Demandant que la Municipalité fasse

elle-même
l'incinération et le service des
Vidanges -

Montréal, 14 Déc., 1891.

REQUETE.

A Son Honneur le Maire et à MM. les échevins de la ville de Montréal.

Le conseil d'hygiène de la Province de Québec s'étant prononcé pour l'incinération obligatoire de toutes les vidanges, les médecins de la ville de Montréal qui ont signé cette requête et la délégation nombreuse qui est ici présente à l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération l'opportunité de prendre sans retard les mesures nécessaires pour ne pas notre ville dans les conditions sanitaires les plus favorables et pour diminuer les cas si de la moralié excessive dont notre population a si vivement souffert depuis quelques années.

De toutes ces causes, la plus fructueuse se trouve dans le service de la voirie et des vidanges qui, laissé à l'incurie d'un entrepreneur, se fait de la manière la plus condamnable. L'accumulation de matières organiques, animales et végétales, en décomposition dans le voisinage immédiat de nos quartiers les plus peuplés, a produit nécessairement les émanations putrides les plus dangereuses pour la santé publique.

L'incinération complète de ces vidanges, telle qu'elle se pratique au centre même de la ville de Londres et dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni est le meilleur moyen, reconnu aujourd'hui par les autorités médicales les plus compétentes pour protéger la santé publique contre l'envahissement des épidémies les plus redoutables et les plus désastreuses.

Le contrat actuel se terminant le 1er janvier, vous serez libres dans quelques jours,

messieurs, de mettre fin au système désastreux que nous avons subi si longtemps. Nous entretenons l'espoir que cette assemblée spéciale, convoquée dans le but de prendre une décision à ce sujet, ne s'ajournera pas sans avoir fait droit à l'opinion publique, ainsi qu'à l'opinion unanime de la profession médicale sur cette question.

L'incinération des vidanges par les procédés les plus perfectionnés, se faisant aujourd'hui, sans le moindre inconvénient, à Paris, dans les populations les plus denses, il devient possible de réduire considérablement les frais de transport. De plus les résidus de l'incinération ayant une valeur indiscutable pour le pavage des rues et des trottoirs, réalisaient pour la municipalité une somme importante. Dans ces conditions, vous pouvez donc messieurs faire vous-mêmes un service qui ne laissera rien à désirer, sans augmenter vos dépenses, mais versant entre les mains des classes ouvrières, qui en ont un si grand besoin, tout le montant consacré à ce service.

La commission d'hygiène de la Province ainsi que la profession médicale auraient manqué à leur devoir si, en cette circonstance solennelle, où la santé publique est gravement compromise, elles ne s'étaient empressées de vous prier de vouloir bien, sans plus de retard, mettre fin aux dangers qui nous menacent.

Ayant pleine confiance dans votre jugement clair et votre dévouement aux meilleurs intérêts de notre ville, c'est avec la plus entière confiance que nous vous prions messieurs de faire droit à notre demande.

Signature, H. J. Prud'homme, M. D.

SERVICE DES VIDANGES.

Monsieur et cher Confrère,

Auriez-vous la bonté de signer la Requête ci-dessous, et assister à sa présentation au Conseil-de-Ville à son assemblée de MERCREDI, le 16, à trois heures, dans les salons du Maire. Veuillez adresser immédiatement la Requête signée au Secrétaire, J. X. Perrault, 47 Rue St. Denis, et obliger

PLUSIEURS CONFRES.

Montréal, 14 Déc., 1891.

REQUETE.

A Son Honneur le Maire et à MM. les échevins de la ville de Montréal.

Le conseil d'hygiène de la Province de Québec s'étant prononcé pour l'incinération obligatoire de toutes les vidanges, les mécontents de la ville de Montréal qui ont signé cette requête et la délégation nombreuse qui est ici présente à l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération l'opportunité de prendre sans retard les mesures nécessaires pour mettre notre ville dans les conditions sanitaires les plus favorables et pour diminuer les causes de la morbidité excessive dont notre population a si vivement souffert depuis quelques années.

De toutes ces causes, la plus fructueuse se trouve dans le service de la voirie et des vidanges qui, laissé à l'incurie d'un entrepreneur, se fait de la manière la plus condamnable. L'accumulation de matières organiques, animales et végétales, en décomposition dans le voisinage immédiat de nos quartiers les plus peuplés, a produit nécessairement les épidémies mortelles les plus dangereuses pour la santé publique.

L'incinération complète de ces vidanges, telle qu'elle se pratique au centre néé de la ville de Londres et dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni est le meilleur moyen, reconnu aujourd'hui par les autorités médicales les plus compétentes pour protéger la santé publique contre l'envahissement des épidémies les plus redoutables et les plus désastreuses.

Le contrat actuel se terminant le 1er janvier, vous serez libres dans quelques jours,

messieurs, de mettre fin au système désastreux que nous avons subi si longtemps. Nous entretenons l'espoir que cette assemblée spéciale, convoquée dans le but de prendre une décision à ce sujet, ne s'ajournera pas sans avoir fait droit à l'opinion publique, ainsi qu'à l'opinion unanime de la profession médicale sur cette question.

L'incinération des vidanges par les procédés les plus perfectionnés, se faisant aujourd'hui, sans le moindre inconvénient, aux meilleures conditions, il devient possible de réduire considérablement les frais de transport. De plus les résidus de l'incinération ayant une valeur indiscutable pour le pavage des rues et des trottoirs, réalisent pour la municipalité une somme importante. Dans ces conditions, vous pouvez donc messieurs faire vous-mêmes un service qui ne laissera rien à désirer, sans augmenter vos dépenses, mais versant entre les mains des classes ouvrières, qui en ont un si grand besoin, tout le montant consacré à ce service.

La commission d'hygiène de la Province ainsi que la profession médicale auront manqué à leur devoir si, en cette circonstance solennelle, où la santé publique est gravement compromise, et les ne s'étaient empressées de vous prier de vous en occuper, sans plus de retard, mettre fin aux dangers qui nous menacent.

Ayant pleine confiance dans votre jugement clair et votre dévouement aux meilleurs intérêts de notre ville, c'est avec la plus entière confiance que nous vous prions messieurs de faire droit à notre demande.

Signature, *M. J. Grendegant, M. D.*

SERVICE DES VIDANGES.

Monsieur et cher Confrère,

Auriez-vous la bonté de signer la Requête ci-dessous, et assister à sa présentation au Conseil-de-Ville à son assemblée de MERCREDI, le 16, à trois heures, dans les salons du Maire. Veuillez adresser immédiatement la Requête signée au Secrétaire, J. X. Perrault, 44 Rue St. Denis, et obliger

PLUSIEURS CONFRERES.

Montréal, 14 Déc., 1891.

REQUETE.

A Son Honneur le Maire et à MM. les échevins de la ville de Montréal.

Le conseil d'hygiène de la Province de Québec s'étant prononcé pour l'incinération obligatoire de toutes les vidanges, les mécoms de la ville de Montréal qui ont signé cette requête et la délégation nombreuse qui est ici présente à l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération l'opportunité de prendre sans retard les mesures nécessaires pour mettre notre ville dans les conditions sanitaires les plus favorables et pour diminuer les causes de la mortalité excessive dont notre population a si vivement souffert depuis quelques années.

De tous ces causes, la plus fructueuse se trouve dans le service de la voirie et des vidanges qui, laissé à l'incurie d'un entrepreneur, se fait de la manière la plus condamnable. L'accumulation de matières organiques, animales et végétales, en disposition dans le voisinage immédiat de nos quartiers les plus populeux, a produit nécessairement les émanations putrides les plus dangereuses pour la santé publique.

L'incinération complète de ces vidanges, telle qu'elle se pratique au centre même de la ville de Londres et dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni est le meilleur moyen, reconnu aujourd'hui par les autorités médicales les plus compétentes pour protéger la santé publique contre l'établissement des épidémies les plus redoutables et les plus désastreuses.

Le contrat actuel se terminant le 1er janvier, vous serez libres dans quelques jours,

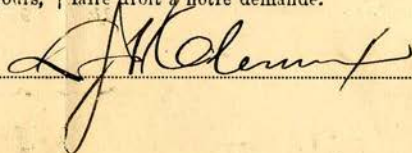
messieurs, de mettre fin au système désastreux que nous avons subi si longtemps. Nous entretenons l'espoir que cette assemblée spéciale, convoquée dans le but de prendre une décision à ce sujet, ne s'ajournera pas sans avoir fait droit à l'opinion publique, ainsi qu'à l'opinion unanime de la profession médicale sur cette question.

L'incinération des vidanges par les procédés les plus perfectionnés, se faisant aujourd'hui, sans le moindre inconvénient, au milieu des populations les plus denses, il devient possible de réduire considérablement les frais de transport. De plus les résidus de l'incinération ayant une valeur indiscutable pour le pavage des rues et des trottoirs, réaliseraient pour la municipalité une somme importante. Dans ces conditions, vous pourrez donc messieurs faire vous-mêmes un service qui ne laissera rien à désirer, sans augmenter vos dépenses, mais versant entre les mains des classes ouvrières, qui en ont un si grand besoin, tout le montant consacré à ce service.

La commission d'hygiène de la Province ainsi que la profession médicale ont leur manqué à leur devoir si, en cette circonstance solennelle, où la santé publique est gravement compromise, elles ne s'étaient empressées de vous prier de vouloir bien, sans plus de retard, mettre fin aux dangers qui nous menacent.

Ayant pleine confiance dans votre jugement éclairé et votre dévouement aux meilleurs intérêts de notre ville, c'est avec la plus entière confiance que nous vous prions messieurs de faire droit à notre demande.

Signature,



SERVICE DES VIDANGES.

Monsieur et cher Confrère,

Auriez-vous la bonté de signer la Requête ci-dessous, et assister à sa présentation au Conseil-de-Ville à son assemblée de MERCREDI, le 16, à trois heures, dans les salons du Maire. Veuillez adresser immédiatement la Requête signée au Secrétaire, J. X. Perrault, 44 Rue St. Denis, et obliger

PLUSIEURS CONFRES.

Montréal, 14 Déc., 1891.

REQUETE.

A Son Honneur le Maire et à MM. les échevins de la ville de Montréal.

Le conseil d'hygiène de la Province de Québec s'étant prononcé pour l'incinération obligatoire de toutes les vidanges, les médecins de la ville de Montréal qui ont signé cette requête et la délégation nombreuse qui est ici présente à l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération l'opportunité de prendre sans retard les mesures nécessaires pour mettre notre ville dans les conditions sanitaires les plus favorables et pour diminuer les cas de mortalité excessive dont notre population a si vivement souffert depuis quelques années.

De toutes ces causes, la plus fructueuse se trouve dans le service de la voirie et des vidanges qui, laissé à l'incurie d'un entrepreneur, se fait de la manière la plus condamnable. L'accumulation de matières organiques, animales et végétales, en décomposition dans le voisinage immédiat de nos quartiers les plus populeux, a produit nécessairement les émanations putrides les plus dangereuses pour la santé publique.

L'incinération complète de ces vidanges, telle qu'elle se pratique au centre même de la ville de Londres et dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni est le meilleur moyen, reconnu aujourd'hui par les autorités médicales les plus compétentes pour protéger la santé publique contre l'envahissement des épidémies les plus redoutables et les plus désastreuses.

Le contrat actuel se terminant le 1er janvier, vous serez libres dans quelques jours,

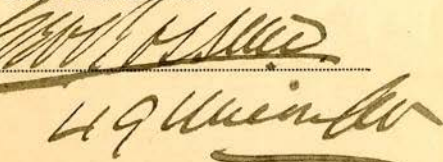
messieurs, de mettre fin au système désastreux que nous avons subi si longtemps. Nous entretenons l'espoir que cette assemblée spéciale, convoquée dans le but de prendre une décision à ce sujet, ne s'ajournera pas sans avoir fait droit à l'opinion publique, ainsi qu'à l'opinion unanime de la profession médicale sur cette question.

L'incinération des vidanges par les procédés les plus perfectionnés, se faisant aujourd'hui, sans le moindre inconvénient, au milieu des populations les plus denses, il devient possible de réduire considérablement les frais de transport. De plus les résidus de l'incinération ayant une valeur indiscutable pour le pavage des rues et des trottoirs, réaliserait pour la municipalité une somme importante. Dans ces conditions, vous pouvez donc messieurs faire vous-mêmes un service qui ne laissera rien à désirer, sans augmenter vos dépenses, mais versant entre les mains des classes ouvrières, qui en ont un si grand besoin, tout le montant consacré à ce service.

La commission d'hygiène de la Province ainsi que la profession médicale ont tenu manqué à leur devoir si, en cette circonstance solennelle, où la santé publique est gravement compromise, elles ne s'étaient empressées de vous prier de voter orbiens, sans plus de retard, mettre fin aux dangers qui nous menacent.

Ayant pleine confiance dans votre jugement éclairé et votre dévouement aux meilleurs intérêts de notre ville, c'est avec la plus entière confiance que nous vous prions messieurs de faire droit à notre demande.

Signature,



SERVICE DES VIDANGES.

Monsieur et cher Confrère,

Auriez-vous la bonté de signer la Requête ci-dessous, et assister à sa présentation au Conseil-de-Ville à son assemblée de MERCREDI, le 16, à trois heures, dans les salons du Maire. Veuillez adresser immédiatement la Requête signée au Secrétaire, F. X. Perrault, 44 Rue St. Denis, et obliger

PLUSIEURS CONFÈRES.

Montréal, 14 Déc., 1891.

REQUETE.

A Son Honneur le Maire et à MM. les échevins de la ville de Montréal.

Le conseil d'hygiène de la Province de Québec s'étant prononcé pour l'incinération obligatoire de toutes les vidanges, les mécontents de la ville de Montréal qui ont signé cette requête et la délégation nombreuse qui est ici présente à l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération l'opportunité de prendre sans retard les mesures nécessaires pour mettre notre ville dans les conditions sanitaires les plus favorables et pour diminuer les causes de la mortalité excessive dont notre population a si vivement souffert depuis quelques années.

De toutes ces causes, la plus fructueuse se trouve dans le service de la voirie et des vidanges qui, laissé à l'incurie d'un entrepreneur, se fait de la manière la plus condamnable. L'accumulation de matières organiques, animales et végétales, en décomposition dans le voisinage immédiat de nos quartiers les plus peuplés, a produit nécessairement les émanations putrides les plus dangereuses pour la santé publique.

L'incinération complète de ces vidanges, telle qu'elle se pratique au centre même de la ville de Londres et dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni est le meilleur moyen, reconnu aujourd'hui par les autorités médicales les plus compétentes pour protéger la santé publique contre l'envahissement des épidémies les plus redoutables et les plus désastreuses.

Le contrat actuel se terminant le 1er janvier, vous serez libres dans quelques jours,

messieurs, de mettre fin au système désastreux que nous avons subi si longtemps. Nous entretenons l'espoir que cette assemblée spéciale, convoquée dans le but de prendre une décision à ce sujet, ne s'ajournera pas sans avoir fait droit à l'opinion publique, ainsi qu'à l'opinion unanime de la profession médicale sur cette question.

L'incinération des vidanges par les procédés les plus perfectionnés, se faisant aujourd'hui, sans le moindre inconvénient, aux milieux des populations les plus denses, il devient possible de réduire considérablement les frais de transport. De plus les résidus de l'incinération ayant une valeur indiscutable pour le pavage des rues et des trottoirs, réalisant pour la municipalité une somme importante. Dans ces conditions, vous pourrez donc messieurs faire vous-mêmes un service qui se laissera rien à désirer, sans augmenter vos dépenses, mais versant entre les mains des classes ouvrières, qui en ont un si grand besoin, tout le montant consacré à ce service.

La commission d'hygiène de la Province ainsi que la profession médicale auraient manqué à leur devoir si, en cette circonstance solennelle, où la santé publique est gravement compromise, elles ne s'étaient empressées de vous prier de vouloir bien, sans plus de retard, mettre fin aux dangers qui nous menacent.

Ayant pleine confiance dans votre jugement clair et votre dévouement aux meilleurs intérêts de notre ville, c'est avec la plus entière confiance que nous vous prions messieurs de faire droit à notre demande.

Signature,

D^r J. P. Marin

SERVICE DES VIDANGES.

Monsieur et cher Confrère,

Auriez-vous la bonté de signer la Requête ci-dessous, et assister à sa présentation au Conseil-de-Ville à son assemblée de MERCREDI, le 16, à trois heures, dans les salons du Maire. Veuillez adresser immédiatement la Requête signée au Secrétaire, F. X. Perrault, 44 Rue St. Denis, et obliger

PLUSIEURS CONFÈRES.

Montréal, 14 Déc., 1891.

REQUETE.

A Son Honneur le Maire et à MM. les échevins de la ville de Montréal.

Le conseil d'hygiène de la Province de Québec s'étant prononcé pour l'incinération obligatoire de toutes les vidanges, les mécontents de la ville de Montréal qui ont signé cette requête et la délégation nombreuse qui est ici présente à l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération l'opportunité de prendre sans retard les mesures nécessaires pour mettre notre ville dans les conditions sanitaires les plus favorables et pour diminuer les causes de la mortalité excessive dont notre population a si vivement souffert depuis quelques années.

De toutes ces causes, la plus fructueuse se trouve dans le service de la voirie et des vidanges qui, laissé à l'incurie d'un entrepreneur, se fait de la manière la plus condamnable. L'accumulation de matières organiques, animales et végétales, en décomposition dans le voisinage immédiat de nos quartiers les plus peuplés, a produit nécessairement les épidémies meurtrières les plus dangereuses pour la santé publique.

L'incinération complète de ces vidanges, telle qu'elle se pratique au centre même de la ville de Londres et dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni est le meilleur moyen, reconnu aujourd'hui par les autorités médicales les plus compétentes pour protéger la santé publique contre l'envahissement des épidémies les plus redoutables et les plus désastreuses.

Le contrat actuel se terminant le 1er janvier, vous serez libres dans quelques jours

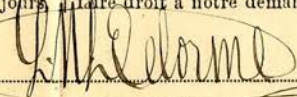
de mettre fin au système désastreux que nous avons subi si longtemps. Nous entretenons l'espoir que cette assemblée spéciale, convoquée dans le but de prendre une décision à ce sujet, ne s'arrêtera pas sans avoir fait droit à l'opinion publique, ainsi qu'à l'opinion unanime de la profession médicale sur cette question.

L'incinération des vidanges par les procédés les plus perfectionnés, se faisant aujourd'hui, sans le moindre inconvénient, au milieu des populations les plus denses, il devient possible de réduire considérablement les frais de transport. De plus les résidus de l'incinération ayant une valeur indiscutable pour le pavage des rues et des trottoirs, réalisent pour la municipalité une somme importante. Dans ces conditions, vous pourrez donc messieurs faire vous-mêmes un service qui se laisserait désirer, sans augmenter vos dépenses, mais versant entre les mains des classes ouvrières, qui en ont un si grand besoin, tout le montant consacré à ce service.

La commission d'hygiène de la Province ainsi que la profession médicale auraient manqué à leur devoir si, en cette circonstance solennelle, où la santé publique est gravement compromise, elles ne s'étaient empressées de vous prier de voter, sans plus de retard, mettre fin aux dangers qui nous menacent.

Ayant pleine confiance dans votre jugement éclairé et votre dévouement aux meilleurs intérêts de notre ville, c'est avec la plus entière confiance que nous vous prions messieurs de faire droit à notre demande.

Signature,



347 contre

SERVICE DES VIDANGES.

Monsieur et cher Confrère,

Auriez-vous la bonté de signer la Requête ci-dessous, et assister à sa présentation au Conseil-de-Ville à son assemblée de MERCREDI, le 16, à trois heures, dans les salons du Maire. Veuillez adresser immédiatement la Requête signée au Secrétaire, F. X. Perrault, 44 Rue St. Denis, et obliger

PLUSIEURS CONFÈRES.

Montréal, 14 Déc., 1891.

REQUETE.

A Son Honneur le Maire et à MM. les échevins de la ville de Montréal.

Le conseil d'hygiène de la Province de Québec s'étant prononcé pour l'incinération obligatoire de toutes les vidanges, les mécomins de la ville de Montréal qui ont signé cette requête et la délégation nombreuse qui est ici présente à l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération l'opportunité de prendre sans retard les mesures nécessaires pour mettre notre ville dans les conditions sanitaires les plus favorables et pour diminuer les causes de mortalité excessive dont notre population a si vivement souffert depuis quelques années.

De toutes ces causes, la plus fructueuse se trouve dans le service de la voirie et des vidanges qui, laissé à l'incurie d'un entrepreneur, se fait de la manière la plus condamnable. L'accumulation de matières organiques, animales et végétales, en décomposition dans le voisinage immédiat de nos quartiers les plus peuplés, a produit nécessairement les émanations putrides les plus dangereuses pour la santé publique.

L'incinération complète de ces vidanges, telle qu'elle se pratique au centre même de la ville de Londres et dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni est le meilleur moyen, reconnu aujourd'hui par les autorités médicales les plus compétentes pour protéger la santé publique contre l'établissement et des épidémies les plus redoutables et les plus désastreuses.

Le contrat actuel se terminant le 1er janvier, vous serez libres dans quelques jours,

messieurs, de mettre fin au système désastreux que nous avons subi si longtemps. Nous entretenons l'espoir que cette assemblée spéciale, convoquée dans le but de prendre une décision à ce sujet, ne s'ajournera pas sans avoir fait droit à l'opinion publique, ainsi qu'à l'opinion unanime de la profession médicale sur cette question.

L'incinération des vidanges par les procédés les plus perfectionnés, se faisant aujourd'hui, sans le moindre inconvénient, au milieu des populations les plus denses, il devient possible de réduire considérablement les frais de transport. De plus les restes de l'incinération ayant une valeur indiscutable pour le pavage des rues et des trottoirs, réaliseraient pour la municipalité une somme importante. Dans ces conditions, vous pourriez donc messieurs faire vous-mêmes un service qui ne laissera rien à désirer, sans augmenter vos dépenses, mais versant entre les mains des classes ouvrières, qui en ont un si grand besoin, tout le montant consacré à ce service.

La commission d'hygiène de la Province ainsi que la profession médicale auraient manqué à leur devoir si, en cette circonstance solennelle, où la santé publique est gravement compromise, elles ne s'étaient empressées de vous prier de vouloir bien, sans plus de retard, mettre fin aux dangers qui nous menacent.

Ayant pleine confiance dans votre jugement clair et votre dévouement aux meilleurs intérêts de notre ville, c'est avec la plus entière confiance que nous vous prions messieurs de faire droit à notre demande.

Signature,

Dr. L. Vermette

SERVICE DES VIDANGES.

Monsieur et cher Confrère,

Auriez-vous la bonté de signer la Requête ci-dessous, et assister à sa présentation au Conseil-de-Ville à son assemblée de MERCREDI, le 16, à trois heures, dans les salons du Maire. Veuillez adresser immédiatement la Requête signée au Secrétaire, J. X. Perrault, 44 Rue St. Denis, et obliger

PLUSIEURS CONFRERES.

Montréal, 14 Déc., 1891.

REQUETE.

A Son Honneur le Maire et à MM. les échevins de la ville de Montréal.

Le conseil d'hygiène de la Province de Québec s'étant prononcé pour l'incinération obligatoire de toutes les vidanges, les médecins de la ville de Montréal qui ont signé cette requête et la délégation nombreuse qui est ici présente à l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération l'opportunité de prendre sans retard les mesures nécessaires pour mettre notre ville dans les conditions sanitaires les plus favorables et pour diminuer les causes de la mortalité excessive dont notre population a si vivement souffert depuis quelques années.

De toutes ces causes, la plus fructueuse se trouve dans le service de la voirie et des vidanges qui, laissé à l'incurie d'un entrepreneur, se fait de la manière la plus condamnable. L'accumulation de matières organiques, animales et végétales, en décomposition dans le voisinage immédiat de nos quartiers les plus populeux, a produit nécessairement les émanations putrides les plus dangereuses pour la santé publique.

L'incinération complète de ces vidanges, telle qu'elle se pratique au centre même de la ville de Londres et dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni est le meilleur moyen, reconnu aujourd'hui par les autorités médicales les plus compétentes pour protéger la santé publique contre l'établissement et des épidémies les plus redoutables et les plus désastreuses.

Le contrat actuel se terminant le 1er janvier, vous serez libres dans quelques jours,

messieurs, de mettre fin au système désastreux que nous avons subi si longtemps. Nous entre nous l'espérons que cette assemblée spéciale, convoquée dans le but de prendre une décision à ce sujet, ne s'ajournera pas sans avoir fait droit à l'opinion publique, ainsi qu'à l'opinion unanime de la profession médicale sur cette question.

L'incinération des vidanges par les procédés les plus perfectionnés, se faisant aujourd'hui, sans le moindre inconvénient, au milieu des populations les plus denses, il devient possible de réduire considérablement les frais de transport. De plus les résidus de l'incinération ayant une valeur indiscutable pour le pavage des rues et des trottoirs, réaliseraient pour la municipalité une somme importante. Dans ces conditions, vous pourriez donc messieurs faire vous-mêmes un service qui ne laissera rien à désirer, sans augmenter vos dépenses, mais versant entre les mains des classes ouvrières, qui en ont un si grand besoin, tout le montant consacré à ce service.

La commission d'hygiène de la Province ainsi que la profession médicale auraient manqué à leur devoir si, en cette circonstance solennelle, où la santé publique est gravement compromise, elles ne s'étaient empressées de vous prier de voter pour bien, sans plus de retard, mettre fin aux dangers qui nous menacent.

Ayant pleine confiance dans votre jugement clair et votre dévouement aux meilleurs intérêts de notre ville, c'est avec la plus entière confiance que nous vous prions messieurs de faire droit à notre demande.

Signature,

J. X. Perrault M.P.

SERVICE DES VIDANGES.

Monsieur et cher Confrère,

Auriez-vous la bonté de signer la Requête ci-dessous, et assister à sa présentation au Conseil-de-Ville à son assemblée de MERCREDI, le 16, à trois heures, dans les salons du Maire. Veuillez adresser immédiatement la Requête signée au Secrétaire, J. X. Perrault, 44 Rue St. Denis, et obliger

PLUSIEURS CONFÈRES.

Montréal, 14 Déc., 1891.

REQUETE.

A Son Honneur le Maire et à MM. les échevins de la ville de Montréal.

Le conseil d'hygiène de la Province de Québec s'étant prononcé pour l'incinération obligatoire de toutes les vidanges, les médecins de la ville de Montréal qui ont signé cette requête et la délégation nombreuse qui est ici présente à l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération l'opportunité de prendre sans retard les mesures nécessaires pour mettre notre ville dans les conditions sanitaires les plus favorables et pour diminuer les causes de la mortalité excessive dont notre population a si vivement souffert depuis quelques années.

De tous ces causes, la plus fructueuse se trouve dans le service de la voirie et des vidanges qui, laissé à l'incurie d'un entrepreneur, se fait de la manière la plus condamnable. L'accumulation de matières organiques, animales et végétales, en décomposition dans le voisinage immédiat de nos quartiers les plus peuplés, a produit nécessairement les émanations putrides les plus dangereuses pour la santé publique.

L'incinération complète de ces vidanges, telle qu'elle se pratique au centre même de la ville de Londres et dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni est le meilleur moyen, reconnu aujourd'hui par les autorités médicales les plus compétentes pour protéger la santé publique contre l'évaluation et des épidémies les plus redoutables et les plus désastreuses.

Le contrat actuel se terminant le 1er janvier, vous serez libres dans quelques jours,

messieurs, de mettre fin au système désastreux que nous avons subi si longtemps. Nous entretenons l'espoir que cette assemblée spéciale, convoquée dans le but de prendre une décision à ce sujet, ne s'ajournera pas sans avoir fait droit à l'opinion publique, ainsi qu'à l'opinion unanime de la profession médicale sur cette question.

L'incinération des vidanges par les procédés les plus perfectionnés, se faisant aujourd'hui, sans le moindre inconvénient, au milieu des populations les plus denses, il devient possible de réduire considérablement les frais de transport. De plus les résidus de l'incinération ayant une valeur indiscutable pour le pavage des rues et des trottoirs, réaliseraient pour la municipalité une somme importante. Dans ces conditions, vous pourrez donc messieurs faire vous-mêmes un service qui ne laissera rien à désirer, sans augmenter vos dépenses, mais versant entre les mains des classes ouvrières, qui en ont un si grand besoin, tout le montant consacré à ce service.

La commission d'hygiène de la Province ainsi que la profession médicale auraient manqué à leur devoir si, en cette circonstance solennelle, où la santé publique est gravement compromise, elles ne s'étaient empressées de vous prier de vous en occuper, sans plus de retard, et mettre fin aux dangers qui nous menacent.

Ayant pleine confiance dans votre jugement éclairé et votre dévouement aux meilleurs intérêts de notre ville, c'est avec la plus entière confiance que nous vous prions messieurs de faire droit à notre demande.

Signature,

H. Leclercq

1394 St. Catherine

SERVICE DES VIDANGES.

Monsieur et cher Confrère,

Auriez-vous la bonté de signer la Requête ci-dessous, et assister à sa présentation au Conseil-de-Ville à son assemblée de MERCREDI, le 16. à trois heures, dans les salons du Maire. Veuillez adresser immédiatement la Requête signée au Secrétaire, J. X. Perrault, 44 Rue St. Denis, et obliger

PLUSIEURS CONFRES.

Montréal, 14 Déc., 1891.

REQUETE.

A Son Honneur le Maire et à MM. les échevins de la ville de Montréal.

Le conseil d'hygiène de la Province de Québec s'étant prononcé pour l'incinération obligatoire de toutes les vidanges, les mécontents de la ville de Montréal qui ont signé cette requête et la délégation nombreuse qui est ici présente à l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération l'opportunité de prendre sans retard les mesures nécessaires pour mettre notre ville dans les conditions sanitaires les plus favorables et pour diminuer les causes de la mortalité excessive dont notre population a si vivement souffert depuis quelques années.

De tous ces causes, la plus fructueuse se trouve dans le service de la voirie et des vidanges qui, laissé à l'incurie d'un entrepreneur, se fait de la manière la plus condamnable. L'accumulation de matières organiques, animales et végétales, en décomposition dans le voisinage immédiat de nos quartiers les plus peuplés, a produit nécessairement les émanations putrides les plus dangereuses pour la santé publique.

L'incinération complète de ces vidanges, telle qu'elle se pratique au centre même de la ville de Londres et dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni est le meilleur moyen, reconnu aujourd'hui par les autorités médicales les plus compétentes pour protéger la santé publique contre l'évaluation de des épidémies les plus redoutables et les plus désastreuses.

Le contrat actuel se terminant le 1er janvier, vous serez libres dans quelques jours,

messieurs, de mettre fin au système désastreux que nous avons subi si longtemps. Nous entre nous l'espérons que cette assemblée spéciale, convoquée dans le but de prendre une décision à ce sujet, ne s'arrêtera pas sans avoir fait droit à l'opinion publique, ainsi qu'à l'opinion unanime de la profession médicale sur cette question.

L'incinération des vidanges par les procédés les plus perfectionnés, se faisant aujourd'hui, sans le moindre inconvénient, au milieu des populations les plus denses, il devient possible de réduire considérablement les frais de transport. De plus les résidus de l'incinération ayant une valeur indiscutable pour le pavage des rues et des trottoirs, réalisent pour la municipalité une somme importante. Dans ces conditions, vous pouvez donc messieurs faire vous-mêmes un service qui ne laissera rien à désirer, sans augmenter vos dépenses, mais versant entre les mains des classes ouvrières, qui en ont un si grand besoin, tout le montant consacré à ce service.

La commission d'hygiène de la Province ainsi que la profession médicale auraient manqué à leur devoir si, en cette circonstance solennelle, où la santé publique est gravement compromise, et les ne s'étaient empressées de vous prier de vous'or bien, sans plus de retard, mettre fin aux dangers qui nous menacent.

Ayant pleine confiance dans votre jugement éclairé et votre dévouement aux meilleurs intérêts de notre ville, c'est avec la plus entière confiance que nous vous prions messieurs de faire droit à notre demande.

Signature,

W. F. Wheeler M.D.

SERVICE DES VIDANGES.

Monsieur et cher Confrère,

Auriez-vous la bonté de signer la Requête ci-dessous, et assister à sa présentation au Conseil-de-Ville à son assemblée de MERCREDI, le 16, à trois heures, dans les salons du Maire. Veuillez adresser immédiatement la Requête signée au Secrétaire, J. X. Perrault, 44 Rue St. Denis, et obliger

PLUSIEURS CONFÈRES.

Montréal, 14 Déc., 1891.

REQUÊTE.

A Son Honneur le Maire et à MM. les échevins de la ville de Montréal.

Le conseil d'hygiène de la Province de Québec s'étant prononcé pour l'incinération obligatoire de toutes les vidanges, les médecins de la ville de Montréal qui ont signé cette requête et la délégation nombreuse qui est ici présente à l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération l'opportunité de prendre sans retard les mesures nécessaires pour mettre notre ville dans les conditions sanitaires les plus favorables et pour diminuer les cas de mortalité excessive dont notre population a si vivement souffert depuis quelques années.

De toutes ces causes, la plus fructueuse se trouve dans le service de la voirie et des vidanges qui, laissé à l'incurie d'un entrepreneur, se fait de la manière la plus condamnable. L'accumulation de matières organiques, animales et végétales, en décomposition dans le voisinage immédiat de nos quartiers les plus peuplés, a produit nécessairement les émanations putrides les plus dangereuses pour la santé publique.

L'incinération complète de ces vidanges, telle qu'elle se pratique au centre même de la ville de Londres et dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni est le meilleur moyen, reconnu aujourd'hui par les autorités médicales les plus compétentes pour protéger la santé publique contre l'envahissement des épidémies les plus redoutables et les plus désastreuses.

Le contrat actuel se terminant le 1er janvier, vous serez libres dans quelques jours,

messieurs, de mettre fin au système désastreux que nous avons subi si longtemps. Nous entretenons l'espoir que cette assemblée spéciale, convoquée dans le but de prendre une décision à ce sujet, ne s'ajournera pas sans avoir fait droit à l'opinion publique, ainsi qu'à l'opinion unanime de la profession médicale sur cette question.

L'incinération des vidanges par les procédés les plus perfectionnés, se faisant aujourd'hui, sans le moindre inconvénient, au milieu des populations les plus denses, il devient possible de réduire considérablement les frais de transport. De plus les résidus de l'incinération ayant une valeur indiscutable pour le pavage des rues et des trottoirs, réaliseraient pour la municipalité une somme importante. Dans ces conditions, vous pourriez donc messieurs faire vous-mêmes un service qui ne laissera rien à désirer, sans augmenter vos dépenses, mais versant entre les mains des charbonniers, qui en ont un si grand besoin, tout le montant consacré à ce service.

La commission d'hygiène de la Province ainsi que la profession médicale auraient manqué à leur devoir si, en cette circonstance si importante, où la santé publique est gravement compromise, elles ne s'étaient empressées de vous prier de vouloir bien, sans plus de retard, mettre fin aux dangers qui nous menacent.

Ayant pleine confiance dans votre jugement éclairé et votre dévouement aux meilleurs intérêts de notre ville, c'est avec la plus entière confiance que nous vous prions messieurs de faire droit à notre demande.

Signature, *J. Gustave Laviolette*
M.D.

SERVICE DES VIDANGES.

Monsieur et cher Confrère,

Auriez-vous la bonté de signer la Requête ci-dessous, et assister à sa présentation au Conseil-de-Ville à son assemblée de MERCREDI, le 16, à trois heures, dans les salons du Maire. Veuillez adresser immédiatement la Requête signée au Secrétaire, J. X. Perrault, 44 Rue St. Denis, et obliger

PLUSIEURS CONFRERES.

Montréal, 14 Déc., 1891.

REQUETE.

A Son Honneur le Maire et à MM. les échevins de la ville de Montréal.

Le conseil d'hygiène de la Province de Québec s'étant prononcé pour l'incinération obligatoire de toutes les vidanges, les mécontents de la ville de Montréal qui ont signé cette requête et la délégation nombreuse qui est ici présente à l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération l'opportunité de prendre sans retard les mesures nécessaires pour mettre notre ville dans les conditions sanitaires les plus favorables et pour diminuer les causes de la mortalité excessive dont notre population a si vivement souffert depuis quelques années.

De tous ces causes, la plus fructueuse se trouve dans le service de la voirie et des vidanges qui, laissé à l'incurie d'un entrepreneur, se fait de la manière la plus condamnable. L'accumulation de matières organiques, animales et végétales, en décomposition dans le voisinage immédiat de nos quartiers les plus peuplés, a produit nécessairement les épidémies toujours putrides les plus dangereuses pour la santé publique.

L'incinération complète de ces vidanges, telle qu'elle se pratique au centre même de la ville de Londres et dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni est le meilleur moyen, reconnu aujourd'hui par les autorités médicales les plus compétentes pour protéger la santé publique contre l'établissement et des épidémies les plus redoutables et les plus désastreuses.

Le contrat actuel se terminant le 1er janvier, vous serez libres dans quelques jours,

messieurs, de mettre fin au système désastreux que nous avons subi si longtemps. Nous entretenons l'espoir que cette assemblée spéciale, convoquée dans le but de prendre une décision à ce sujet, ne s'arrêtera pas sans avoir fait droit à l'opinion publique, ainsi qu'à l'opinion unanime de la profession médicale sur cette question.

L'incinération des vidanges par les procédés les plus perfectionnés, se faisant aujourd'hui, sans le moindre inconvénient, aux environs des populations les plus denses, il devient possible de réduire considérablement les frais de transport. De plus les résidus de l'incinération ayant une valeur indiscutable pour le pavage des rues et des trottoirs, représenterait pour la municipalité une somme importante. Dans ces conditions, vous pouvez donc messieurs faire vous-mêmes un service qui ne laissera rien à désirer, sans augmenter vos dépenses, mais versant entre les mains des classes ouvrières, qui en ont un si grand besoin, tout le montant consacré à ce service.

La commission d'hygiène de la Province ainsi que la profession médicale auraient manqué à leur devoir si, en cette circonstance solennelle, où la santé publique est gravement compromise, et les ne s'étaient empressées de vous prier de vouloir bien, sans plus de retard, mettre fin aux dangers qui nous menacent.

Ayant pleine confiance dans votre jugement clair et votre dévouement aux meilleurs intérêts de notre ville, c'est avec la plus entière confiance que nous vous priions messieurs de faire droit à notre demande.

Signature,

J. C. P. Proulx,
M.D.

SERVICE DES VIDANGES.

Monsieur et cher Confrère,

Auriez-vous la bonté de signer la Requête ci-dessous, et assister à sa présentation au Conseil-de-Ville à son assemblée de MERCREDI, le 16, à trois heures, dans les salons du Maire. Veuillez adresser immédiatement la Requête signée au Secrétaire, J. X. Perrault, 44 Rue St. Denis, et obliger

PLUSIEURS CONFRES.

Montréal, 14 Déc., 1891.

REQUETE.

A Son Honneur le Maire et à MM. les échevins de la ville de Montréal.

Le conseil d'hygiène de la Province de Québec s'étant prononcé pour l'incinération obligatoire de toutes les vidanges, les mécontents de la ville de Montréal qui ont signé cette requête et la délégation nombreuse qui est ici présente à l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération l'opportunité de prendre sans retard les mesures nécessaires pour ne pas laisser notre ville dans les conditions sanitaires les plus favorables et pour diminuer les causes de la mortalité excessive dont notre population a si vivement souffert depuis quelques années.

De toutes ces causes, la plus fructueuse se trouve dans le service de la voirie et des vidanges qui, laissé à l'incurie d'un entrepreneur, se fait de la manière la plus condamnable. L'accumulation de matières organiques, animales et végétales, en décomposition dans le voisinage immédiat de nos quartiers les plus peuplés, a produit nécessairement les émanations putrides les plus dangereuses pour la santé publique.

L'incinération complète de ces vidanges, telle qu'elle se pratique au centre même de la ville de Londres et dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni est le meilleur moyen, reconnu aujourd'hui par les autorités médicales les plus compétentes pour protéger la santé publique contre l'évaluation et des épidémies les plus redoutables et les plus désastreuses.

Le contrat actuel se terminant le 1er janvier, vous serez libres dans quelques jours,

messieurs, de mettre fin au système désastreux que nous avons subi si longtemps. Nous entretenons l'espoir que cette assemblée spéciale, convoquée dans le but de prendre une décision à ce sujet, ne s'arrêtera pas sans avoir fait droit à l'opinion publique, ainsi qu'à l'opinion unanime de la profession médicale sur cette question.

L'incinération des vidanges par les procédés les plus perfectionnés, se faisant aujourd'hui, sans le moindre inconvénient, au milieu des populations les plus denses, il devient possible de réduire considérablement les frais de transport. De plus les résidus de l'incinération ayant une valeur indiscutable pour le pavage des rues et des trottoirs, réaliseraient pour la municipalité une somme importante. Dans ces conditions, vous pourriez donc messieurs faire vous-mêmes un service qui ne laissera rien à désirer, sans augmenter vos dépenses, mais versant entre les mains des classes ouvrières, qui en ont un si grand besoin, tout le montant consacré à ce service.

La commission d'hygiène de la Province ainsi que la profession médicale auraient manqué à leur devoir si, en cette circonstance solennelle, où la santé publique est gravement compromise, elles ne s'étaient empressées de vous prier de vouloir bien, sans plus de retard, mettre fin aux dangers qui nous menacent.

Ayant pleine confiance dans votre jugement éclairé et votre dévouement aux meilleurs intérêts de notre ville, c'est avec la plus entière confiance que nous vous prions messieurs de faire droit à notre demande.

Signature,

A. B. LaRoque
M.D.

SERVICE DES VIDANGES.

Monsieur et cher Confrère,

Auriez-vous la bonté de signer la Requête ci-dessous, et assister à sa présentation au Conseil-de-Ville à son assemblée de MERCREDI, le 16, à trois heures, dans les salons du Maine. Veuillez adresser immédiatement la Requête signée au Secrétaire, J. X. Perrault, 44 Rue St. Denis, et obliger

PLUSIEURS CONFÈRES.

Montréal, 14 Déc., 1891.

REQUETE.

A Son Honneur le Maire et à MM. les échevins de la ville de Montréal.

Le conseil d'hygiène de la Province de Québec s'étant prononcé pour l'incinération obligatoire de toutes les vidanges, les médecins de la ville de Montréal qui ont signé cette requête et la délégation nombreuse qui est ici présente à l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération l'opportunité de prendre sans retard les mesures nécessaires pour notre ville dans les conditions sanitaires les plus favorables et pour diminuer les cas de la moralité excessive dont notre population a si vivement souffert depuis quelques années.

De toutes ces causes, la plus fructueuse se trouve dans le service de la voirie et des vidanges qui, laissé à l'incurie d'un entrepreneur, se fait de la manière la plus condamnable. L'accumulation de matières organiques, animales et végétales, en décomposition dans le voisinage immédiat de nos quartiers les plus peuplés, a produit nécessairement les émanations putrides les plus dangereuses pour la santé publique.

L'incinération complète de ces vidanges, telle qu'elle se pratique au centre même de la ville de Londres et dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni est le meilleur moyen, reconnu aujourd'hui par les autorités médicales les plus compétentes, pour protéger la santé publique contre l'établissement des épidémies les plus redoutables et les plus désastreuses.

Le contrat actuel se terminant le 1er janvier, vous serez libres dans quelques jours,

messieurs, de mettre fin au système désastreux que nous avons subi si longtemps. Nous entretenons l'espoir que cette assemblée spéciale, convoquée dans le but de prendre une décision à ce sujet, ne s'ajournera pas sans avoir fait droit à l'opinion publique, ainsi qu'à l'opinion unanime de la profession médicale sur cette question.

L'incinération des vidanges par les procédés les plus perfectionnés, se faisant aujourd'hui, sans le moindre inconvénient, au milieu des populations les plus denses, il devient possible de réduire considérablement les frais de transport. De plus les résidus de l'incinération ayant une valeur indiscutable pour le pavage des rues et des trottoirs, réaliseraient pour la municipalité une somme importante. Dans ces conditions, vous pourriez donc messieurs faire vous-mêmes un service qui ne laissera rien à désirer, sans augmenter vos dépenses, mais versant entre les mains des classes ouvrières, qui en ont un si grand besoin, tout le montant consacré à ce service.

La commission d'hygiène de la Province ainsi que la profession médicale auraient manqué à leur devoir si, en cette circonstance solennelle, où la santé publique est gravement compromise, elles ne s'étaient empressées de vous prier de voter, ou bien, sans plus de retard, de mettre fin aux dangers qui nous menacent.

Ayant pleine confiance dans votre jugement éclairé et votre dévouement aux meilleurs intérêts de notre ville, c'est avec la plus entière confiance que nous vous prions messieurs de faire droit à notre demande.

Signature,

J. X. Gagnon
201 Rue Maisonneuve
cité

SERVICE DES VIDANGES.

Monsieur et cher Confrère,

Auriez-vous la bonté de signer la Requête ci-dessous, et assister à sa présentation au Conseil-de-Ville à son assemblée de MERCREDI, le 16, à trois heures, dans les salons du Maire. Veuillez adresser immédiatement la Requête signée au Secrétaire, J. X. Perrault, 44 Rue St. Denis, et obliger

PLUSIEURS CONFRES.

Montréal, 14 Déc., 1891.

REQUETE.

A Son Honneur le Maire et à MM. les échevins de la ville de Montréal.

Le conseil d'hygiène de la Province de Québec s'étant prononcé pour l'incinération obligatoire de toutes les vidanges, les médecins de la ville de Montréal qui ont signé cette requête et la délégation nombreuse qui est ici présente à l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération l'opportunité de prendre sans retard les mesures nécessaires pour mettre notre ville dans les conditions sanitaires les plus favorables et pour diminuer les causes de la moralié excessive dont notre population a si vivement souffert depuis quelques années.

De toutes ces causes, la plus fructueuse se trouve dans le service de la voirie et des vidanges qui, laissé à l'incurie d'un entrepreneur, se fait de la manière la plus condamnable. L'accumulation de matières organiques, animales et végétales, en décomposition dans le voisinage immédiat de nos quartiers les plus peuplés, a produit nécessairement les épidémies et les autres maux les plus déplorables pour la santé publique.

L'incinération complète de ces vidanges, telle qu'elle se pratique au centre même de la ville de Londres et dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni est le meilleur moyen, reconnu aujourd'hui par les autorités médicales les plus compétentes pour protéger la santé publique contre l'épidémie et les autres maux les plus redoutables et les plus désastreux.

Le contrat actuel se terminant le 1er janvier, vous serez librés dans quelques jours,

messieurs, de mettre fin au système désastreux que nous avons subi si longtemps. Nous entretenons l'espoir que cette assemblée spéciale, convoquée dans le but de prendre une décision à ce sujet, ne s'ajournera pas sans avoir fait droit à l'opinion publique, ainsi qu'à l'opinion unanime de la profession médicale sur cette question.

L'incinération des vidanges par les procédés les plus perfectionnés, se faisant aujourd'hui, sans le moindre inconvénient, aux mêmes conditions que dans les autres villes les plus denses, il devient possible de réduire considérablement les frais de transport. De plus les résidus de l'incinération ayant une valeur indiscutable pour le pavage des rues et des trottoirs, représentent pour la municipalité une somme importante. Dans ces conditions, vous pourriez donc messieurs faire vous-mêmes un service qui ne laissera rien à désirer, sans augmenter vos dépenses, mais versant entre les mains des classes ouvrières, qui en ont un si grand besoin, tout le montant consacré à ce service.

La commission d'hygiène de la Province ainsi que la profession médicale auront manqué à leur devoir si, en cette circonstance solennelle, où la santé publique est gravement compromise, elles ne s'étaient empressées de vous prier de vous en occuper, sans plus de retard, et de mettre fin aux dangers qui nous menacent.

Ayant pleine confiance dans votre jugement éclairé et votre dévouement aux meilleurs intérêts de notre ville, c'est avec la plus entière confiance que nous vous prions messieurs de faire droit à notre demande.

Signature, *J. X. Perrault*

SERVICE DES VIDANGES.

Monsieur et cher Confrère,

Auriez-vous la bonté de signer la Requête ci-dessous, et assister à sa présentation au Conseil-de-Ville à son assemblée de MERCREDI, le 16, à trois heures, dans les salons du Maire. Veuillez adresser immédiatement la Requête signée au Secrétaire, F. X. Perrault, 44 Rue St. Denis, et obliger

PLUSIEURS CONFÈRES.

Montréal, 14 Déc., 1891.

REQUETE.

A Son Honneur le Maire et à MM. les échevins de la ville de Montréal.

Le conseil d'hygiène de la Province de Québec s'étant prononcé pour l'incinération obligatoire de toutes les vidanges, les mécoms de la ville de Montréal qui ont signé cette requête et la délégation nombreuse qui est ici présente à l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération l'opportunité de prendre sans retard les mesures nécessaires pour mettre notre ville dans les conditions sanitaires les plus favorables et pour diminuer les cas de la morbidité excessive dont notre population a si vivement souffert depuis quelques années.

De toutes ces causes, la plus fructueuse se trouve dans le service de la voirie et des vidanges qui, laissé à l'incertitude d'un entrepreneur, se fait de la manière la plus condamnable. L'accumulation de matières organiques, animales et végétales, en décomposition dans le voisinage immédiat de nos quartiers les plus peuplés, a produit nécessairement les émanations putrides les plus dangereuses pour la santé publique.

L'incinération complète de ces vidanges, telle qu'elle se pratique au centre même de la ville de Londres et dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni est le meilleur moyen, reconnu aujourd'hui par les autorités médicales les plus compétentes, pour protéger la santé publique contre l'évaluation et des épidémies les plus redoutables et les plus désastreuses.

Le contrat actuel se terminant le 1er janvier, vous serez libres dans quelques jours,

messieurs, de mettre fin au système désastreux que nous avons subi si longtemps. Nous entretenons l'espoir que cette assemblée spéciale, convoquée dans le but de prendre une décision à ce sujet, ne s'ajournera pas sans avoir fait droit à l'opinion publique, ainsi qu'à l'opinion unanime de la profession médicale sur cette question.

L'incinération des vidanges par les procédés les plus perfectionnés, se faisant aujourd'hui, sans le moindre inconvénient, a mis lieu des populations les plus denses, il devient possible de réduire considérablement les frais de transport. De plus les résidus de l'incinération ayant une valeur indiscutable pour le pavage des rues et des trottoirs, réaliseraient pour la municipalité une somme importante. Dans ces conditions, vous pourriez donc messieurs faire vous-mêmes un service qui ne laissera rien à désirer, sans augmenter vos dépenses, mais versant entre les mains des classes ouvrières, qui en ont un si grand besoin, tout le montant consacré à ce service.

La commission d'hygiène de la Province ainsi que la profession médicale auraient manqué à leur devoir si, en cette circonstance solennelle, où la santé publique est gravement compromise, elles ne s'étaient engagées de vous prier de vous en occuper, sans plus de retard, mettre fin aux dangers qui nous menacent.

Ayant pleine confiance dans votre jugement éclairé et votre dévouement aux meilleurs intérêts de notre ville, c'est avec la plus entière confiance que nous vous priions messieurs de faire droit à notre demande.

Signature,

Manoelais,

St-Denis
N° 81 St-Denis

SERVICE DES VIDANGES.

Monsieur et cher Confrère,

Auriez-vous la bonté de signer la Requête ci-dessous, et assister à sa présentation au Conseil-de-Ville à son assemblée de MERCREDI, le 16, à trois heures, dans les salons du Maire. Veuillez adresser immédiatement la Requête signée au Secrétaire, J. X. Perrault, 44 Rue St. Denis, et obliger

PLUSIEURS CONFÈRES.

Montréal, 14 Déc., 1891.

REQUETE.

A Son Honneur le Maire et à MM. les échevins de la ville de Montréal.

Le conseil d'hygiène de la Province de Québec s'étant prononcé pour l'incinération obligatoire de toutes les vidanges, les mécontents de la ville de Montréal qui ont signé cette requête et la délégation nombreuse qui est ici présente à l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération l'opportunité de prendre sans retard les mesures nécessaires pour mettre notre ville dans les conditions sanitaires les plus favorables et pour diminuer les cas de mortalité excessive dont notre population a si vivement souffert depuis quelques années.

De toutes ces causes, la plus fructueuse se trouve dans le service de la voirie et des vidanges qui, laissé à l'incurie d'un entrepreneur, se fait de la manière la plus condamnable. L'accumulation de matières organiques, animales et végétales, en décomposition dans le voisinage immédiat de nos quartiers les plus populeux, a produit nécessairement les émanations putrides les plus dangereuses pour la santé publique.

L'incinération complète de ces vidanges, telle qu'elle se pratique au centre même de la ville de Londres et dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni est le meilleur moyen reconnu aujourd'hui par les autorités médicales les plus compétentes pour protéger la santé publique contre l'envahissement des épidémies les plus redoutables et les plus désastreuses.

Le contrat actuel se terminant le 1er janvier, vous serez libres dans quelques jours,

messieurs, de mettre fin au système désastreux que nous avons subi si longtemps. Nous entretenons l'espoir que cette assemblée spéciale, convoquée dans le but de prendre une décision à ce sujet, ne s'ajournera pas sans avoir fait droit à l'opinion publique, ainsi qu'à l'opinion unanime de la profession médicale sur cette question.

L'incinération des vidanges par les procédés les plus perfectionnés, se faisant aujourd'hui, sans le moindre inconvénient, au milieu des populations les plus denses, il devient possible de réduire considérablement les frais de transport. De plus les résidus de l'incinération ayant une valeur indiscutable pour le pavage des rues et des trottoirs, réaliseraient pour la municipalité une somme importante. Dans ces conditions, vous pouvez donc messieurs faire vous-mêmes un service qui ne laissera rien à désirer, sans augmenter vos dépenses, mais versant entre les mains des classes ouvrières, qui en ont un si grand besoin, tout le montant consacré à ce service.

La commission d'hygiène de la Province ainsi que la profession médicale auraient manqué à leur devoir si, en cette circonstance solennelle, où la santé publique est gravement compromise, elles ne s'étaient empressées de vous prier de vousoir bien, sans plus de retard, mettre fin aux dangers qui nous menacent.

Ayant pleine confiance dans votre jugement éclairé et votre dévouement aux meilleurs intérêts de notre ville, c'est avec la plus entière confiance que nous vous prions messieurs de faire droit à notre demande.

Signature, *J. X. Perrault*

SERVICE DES VIDANGES.

Monsieur et cher Confrère,

Auriez-vous la bonté de signer la Requête ci-dessous, et assister à sa présentation au Conseil-de-Ville à son assemblée de MERCREDI, le 16, à trois heures, dans les salons du Maire. Veuillez adresser immédiatement la Requête signée au Secrétaire, J. X. Perrault, 44 Rue St. Denis, et obliger

PLUSIEURS CONFRERES.

Montréal, 14 Déc., 1891.

REQUETE.

A Son Honneur le Maire et à MM. les échevins de la ville de Montréal.

Le conseil d'hygiène de la Province de Québec s'étant prononcé pour l'incinération obligatoire de toutes les vidanges, les médecins de la ville de Montréal qui ont signé cette requête et la délégation nombreuse qui est ici présente à l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération l'opportunité de prendre sans retard les mesures nécessaires pour améliorer notre ville dans les conditions sanitaires les plus favorables et pour diminuer les causes de la mortalité excessive dont notre population a si vivement souffert depuis quelques années.

De toutes ces causes, la plus fructueuse se trouve dans le service de la voirie et des vidanges qui, laissé à l'incurie d'un entrepreneur, se fait de la manière la plus condamnable. L'accumulation de matières organiques, animales et végétales, en décomposition dans le voisinage immédiat de nos quartiers les plus peuplés, a produit nécessairement les émanations putrides les plus dangereuses pour la santé publique.

L'incinération complète de ces vidanges, telle qu'elle se pratique au centre même de la ville de Londres et dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni est le meilleur moyen, reconnu aujourd'hui par les autorités médicales les plus compétentes, pour protéger la santé publique contre l'envahissement des épidémies les plus redoutables et les plus désastreuses.

Le contrat actuel se terminant le 1er janvier, vous serez libres dans quelques jours,

messieurs, de mettre fin au système désastreux que nous avons subi si longtemps. Nous entretenons l'espoir que cette assemblée spéciale, convoquée dans le but de prendre une décision à ce sujet, ne s'ajournera pas sans avoir fait droit à l'opinion publique, ainsi qu'à l'opinion unanime de la profession médicale sur cette question.

L'incinération des vidanges par les procédés les plus perfectionnés, se faisant aujourd'hui, sans le moindre inconvénient, à un lieu des populations les plus denses, il devient possible de réduire considérablement les frais de transport. De plus les résidus de l'incinération ayant une valeur indiscutable pour le pavage des rues et des trottoirs, réaliseraient pour la municipalité une somme importante. Dans ces conditions, vous pouvez donc messieurs faire vous-mêmes un service qui ne laissera rien à désirer, sans augmenter vos dépenses, mais versant entre les mains des classes ouvrières, qui en ont un si grand besoin, tout le montant consacré à ce service.

La commission d'hygiène de la Province ainsi que la profession médicale ont leur manqué à leur devoir si, en cette circonstance solennelle, où la santé publique est gravement compromise, elles ne s'étaient empressées de vous prier de vouloir bien, sans plus de retard, mettre fin aux dangers qui nous menacent.

Ayant pleine confiance dans votre jugement éclairé et votre dévouement aux meilleurs intérêts de notre ville, c'est avec la plus entière confiance que nous vous prions messieurs de faire droit à notre demande.

Signature, *J. X. Perrault*, M. D.

SERVICE DES VIDANGES.

Monsieur et cher Confrère,

Auriez-vous la bonté de signer la Requête ci-dessous, et assister à sa présentation au Conseil-de-Ville à son assemblée de MERCREDI, le 16, à trois heures, dans les salons du Maire. Veuillez adresser immédiatement la Requête signée au Secrétaire, J. X. Perrault, 44 Rue St. Denis, et obliger

PLUSIEURS CONFÈRES.

Montréal, 14 Déc., 1891.

REQUETE.

A Son Honneur le Maire et à MM. les échevins de la ville de Montréal.

Le conseil d'hygiène de la Province de Québec s'étant prononcé pour l'incinération obligatoire de toutes les vidanges, les médecins de la ville de Montréal qui ont signé cette requête et la délégation nombreuse qui est ici présente à l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération l'opportunité de prendre sans retard les mesures nécessaires pour mettre notre ville dans les conditions sanitaires les plus favorables et pour diminuer les cas de mortalité excessive dont notre population a si vivement souffert depuis quelques années.

De toutes ces causes, la plus fructueuse se trouve dans le service de la voirie et des vidanges qui, laissé à l'incurie d'un entrepreneur, se fait de la manière la plus condamnable. L'accumulation de matières organiques, animales et végétales, en décomposition dans le voisinage immédiat de nos quartiers les plus populeux, a produit nécessairement les émanations putrides les plus dangereuses pour la santé publique.

L'incinération complète de ces vidanges, telle qu'elle se pratique au centre même de la ville de Londres et dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni est le meilleur moyen, reconnu aujourd'hui par les autorités médicales les plus compétentes pour protéger la santé publique contre l'évaluation et des épidémies les plus redoutables et les plus désastreuses.

Le contrat actuel se terminant le 1er janvier, vous serez libres dans quelques jours,

messieurs, de mettre fin au système d'astreux que nous avons subi si longtemps. Nous entretenons l'espoir que cette assemblée spéciale, convoquée dans le but de prendre une décision à ce sujet, ne s'ajournera pas sans avoir fait droit à l'opinion publique, ainsi qu'à l'opinion unanime de la profession médicale sur cette question.

L'incinération des vidanges par les procédés les plus perfectionnés, se faisant aujourd'hui, sans le moindre inconvénient, au milieu des populations les plus denses, il devient possible de réduire considérablement les frais de transport. De plus les résidus de l'incinération ayant une valeur indiscutable pour le pavage des rues et des trottoirs, réaliseraient pour la municipalité une somme importante. Dans ces conditions, vous pourriez donc messieurs faire vous-mêmes un service qui ne laissera rien à désirer, sans augmenter vos dépenses, mais versant entre les mains des classes ouvrières, qui en ont un si grand besoin, tout le montant consacré à ce service.

La commission d'hygiène de la Province ainsi que la profession médicale auraient manqué à leur devoir si, en cette circonstance solennelle, où la santé publique est gravement compromise, elles ne s'étaient empressées de vous prier de vouloir bien, sans plus de retard, mettre fin aux dangers qui nous menacent.

Ayant pleine confiance dans votre jugement éclairé et votre dévouement aux meilleurs intérêts de notre ville, c'est avec la plus entière confiance que nous vous prions messieurs de faire droit à notre demande.

Signature, *G. H. Desjardins M.D.*

SERVICE DES VIDANGES.

Monsieur et cher Confrère,

Auriez-vous la bonté de signer la Requête ci-dessous, et assister à sa présentation au Conseil-de-Ville à son assemblée de MERCREDI, le 16, à trois heures, dans les salons du Maire. Veuillez adresser immédiatement la Requête signée au Secrétaire, J. X. Perrault, 44 Rue St. Denis, et obliger

PLUSIEURS CONFRES.

Montréal, 14 Déc., 1891.

REQUETE.

A Son Honneur le Maire et à MM. les échevins de la ville de Montréal.

Le conseil d'hygiène de la Province de Québec s'étant prononcé pour l'incinération obligatoire de toutes les vidanges, les mécontents de la ville de Montréal qui ont signé cette requête et la délégation nombreuse qui est ici présente à l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération l'opportunité de prendre sans retard les mesures nécessaires pour mettre notre ville dans les conditions sanitaires les plus favorables et pour diminuer les causes de la morbidité excessive dont notre population a si vivement souffert depuis quelques années.

De toutes ces causes, la plus fructueuse se trouve dans le service de la voirie et des vidanges qui, laissé à l'initiative d'un entrepreneur, se fait de la manière la plus condamnable. L'accumulation de matières organiques, animales et végétales, en décomposition dans le voisinage immédiat de nos quartiers les plus populeux, a produit nécessairement les émanations putrides les plus dangereuses pour la santé publique.

L'incinération complète de ces vidanges, telle qu'elle se pratique au centre même de la ville de Londres et dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni est le meilleur moyen, reconnu aujourd'hui par les autorités médicales les plus compétentes, pour protéger la santé publique contre l'établissement d'épidémies les plus redoutables et les plus désastreuses.

Le contrat actuel se terminant le 1er janvier, vous serez libres dans quelques jours,

messieurs, de mettre fin au système désastreux que nous avons subi si longtemps. Nous entretenons l'espoir que cette assemblée spéciale, convoquée dans le but de prendre une décision à ce sujet, ne s'ajournera pas sans avoir fait droit à l'opinion publique, ainsi qu'à l'opinion unanime de la profession médicale sur cette question.

L'incinération des vidanges par les procédés les plus perfectionnés, se faisant aujourd'hui, sans le moindre inconvénient, a permis des populations les plus denses, il devient possible de réduire considérablement les frais de transport. De plus les résidus de l'incinération ayant une valeur indiscutable pour le pavage des rues et des trottoirs, réalisent pour la municipalité une somme importante. Dans ces conditions, vous pourrez donc messieurs faire vous-mêmes un service qui ne laissera rien à désirer, sans augmenter vos dépenses, mais versant entre les mains des classes ouvrières, qui en ont un si grand besoin, tout le montant consacré à ce service.

La commission d'hygiène de la Province ainsi que la profession médicale auraient manqué à leur devoir si, en cette circonstance solennelle, où la santé publique est gravement compromise, elles ne s'étaient empressées de vous prier de vouloir bien, sans plus de retard, mettre fin aux dangers qui nous menacent.

Ayant pleine confiance dans votre jugement éclairé et votre dévouement aux meilleurs intérêts de notre ville, c'est avec la plus entière confiance que nous vous prions messieurs de faire droit à notre demande.

Signature,

L. C. D. G. J. P. J. D.

SERVICE DES VIDANGES.

Monsieur et cher Confrère,

Auriez-vous la bonté de signer la Requête ci-dessous, et assister à sa présentation au Conseil-de-Ville à son assemblée de MERCREDI, le 16, à trois heures, dans les salons du Maire. Veuillez adresser immédiatement la Requête signée au Secrétaire, J. X. Perrault, 44 Rue St. Denis, et obliger

PLUSIEURS CONFÉRÉS.

Montréal, 14 Déc., 1891.

REQUETE.

A Son Honneur le Maire et à MM. les échevins de la ville de Montréal.

Le conseil d'hygiène de la Province de Québec s'étant prononcé pour l'incinération obligatoire de toutes les vidanges, les mécoms de la ville de Montréal qui ont signé cette requête et la délégation nombreuse qui est ici présente à l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération l'opportunité de prendre sans retard les mesures nécessaires pour mettre notre ville dans les conditions sanitaires les plus favorables et pour diminuer les causes de la mortalité excessive dont notre population a si vivement souffert depuis quelques années.

De toutes ces causes, la plus fructueuse se trouve dans le service de la voirie et des vidanges qui, laissé à l'incurie d'un entrepreneur, se fait de la manière la plus condamnable. L'accumulation de matières organiques, animales et végétales, en décomposition dans le voisinage immédiat de nos quartiers les plus peuplés, a produit nécessairement les émanations putrides les plus dangereuses pour la santé publique.

L'incinération complète de ces vidanges, telle qu'elle se pratique au centre même de la ville de Londres et dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni est le meilleur moyen, reconnu aujourd'hui par les autorités médicales les plus compétentes pour protéger la santé publique contre l'établissement des épidémies les plus redoutables et les plus désastreuses.

Le contrat actuel se terminant le 1er janvier, vous serez libres dans quelques jours,

messieurs, de mettre fin au système désastreux que nous avons subi si longtemps. Nous entretenons l'espoir que cette assemblée spéciale, convoquée dans le but de prendre une décision à ce sujet, ne s'ajournera pas sans avoir fait droit à l'opinion publique, ainsi qu'à l'opinion unanime de la profession médicale sur cette question.

L'incinération des vidanges par les procédés les plus perfectionnés, se faisant aujourd'hui, sans le moindre inconvénient, au milieu des populations les plus denses, il devient possible de réduire considérablement les frais de transport. De plus les résidus de l'incinération ayant une valeur indiscutable pour le pavage des rues et des trottoirs, réalisent pour la municipalité une somme importante. Dans ces conditions, vous pouvez donc messieurs faire vous-mêmes un service qui ne laissera rien à désirer, sans augmenter vos dépenses, mais versant entre les mains des classes ouvrières, qui en ont un si grand besoin, tout le montant consacré à ce service.

La commission d'hygiène de la Province ainsi que la profession médicale ont tenu manqué à leur devoir si, en cette circonstance si pénible, où la santé publique est gravement compromise, et les ne s'étaient empressées de vous prier de vous en bien, sans plus de retard, mettre fin aux dangers qui nous menacent.

Ayant pleine confiance dans votre jugement clair et votre dévouement aux meilleurs intérêts de notre ville, c'est avec la plus entière confiance que nous vous prions messieurs de faire droit à notre demande.

Signature, *J. C. Cameron*
941 Dorchester St.

SERVICE DES VIDANGES.

Monsieur et cher Confrère,

Auriez-vous la bonté de signer la Requête ci-dessous, et assister à sa présentation au Conseil-de-Ville à son assemblée de MERCREDI, le 16, à trois heures, dans les salons du Maire. Veuillez adresser immédiatement la Requête signée au Secrétaire, J. X. Perrault, 44 Rue St. Denis, et obliger

PLUSIEURS CONFRERES.

Montréal, 14 Déc., 1891.

REQUETE.

A Son Honneur le Maire et à MM. les échevins de la ville de Montréal.

Le conseil d'hygiène de la Province de Québec s'étant prononcé pour l'incinération obligatoire de toutes les vidanges, les mécontents de la ville de Montréal qui ont signé cette requête et la délégation nombreuse qui est ici présente à l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération l'opportunité de prendre sans retard les mesures nécessaires pour mettre notre ville dans les conditions sanitaires les plus favorables et pour diminuer les causes de la mortalité excessive dont notre population a si vivement souffert depuis quelques années.

De toutes ces causes, la plus fructueuse se trouve dans le service de la voirie et des vidanges qui, laissé à l'incurie d'un entrepreneur, se fait de la manière la plus condamnable. L'accumulation de matières organiques, animales et végétales, en décomposition dans le voisinage immédiat de nos quartiers les plus peuplés, a produit nécessairement les épidémies meurtrières les plus dangereuses pour la santé publique.

L'incinération complète de ces vidanges, telle qu'elle se pratique au centre même de la ville de Londres et dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni est le meilleur moyen, reconnu aujourd'hui par les autorités médicales les plus compétentes pour protéger la santé publique contre l'envahissement des épidémies les plus redoutables et les plus désastreuses.

Le contrat actuel se terminant le 1er janvier, vous serez libres dans quelques jours,

messieurs, de mettre fin au système désastreux que nous avons subi si longtemps. Nous entretenons l'espoir que cette assemblée spéciale, convoquée dans le but de prendre une décision à ce sujet, ne s'ajournera pas sans avoir fait droit à l'opinion publique, ainsi qu'à l'opinion unanime de la profession médicale sur cette question.

L'incinération des vidanges par les procédés les plus perfectionnés, se faisant aujourd'hui, sans le moindre inconvénient, aux lieux des populations les plus denses, il devient possible de réduire considérablement les frais de transport. De plus les résidus de l'incinération ayant une valeur indiscutable pour le pavage des rues et des trottoirs, réaliseraient pour la municipalité une somme importante. Dans ces conditions, vous pourriez donc messieurs faire vous-mêmes un service qui ne laissera rien à désirer, sans augmenter vos dépenses, mais versant entre les mains des classes ouvrières, qui en ont un si grand besoin, tout le montant consacré à ce service.

La commission d'hygiène de la Province ainsi que la profession médicale auraient manqué à leur devoir si, en cette circonstance solennelle, où la santé publique est gravement compromise, elles ne s'étaient empressées de vous prier de vouloir bien, sans plus de retard, mettre fin aux dangers qui nous menacent.

Ayant pleine confiance dans votre jugement clair et votre dévouement aux meilleurs intérêts de notre ville, c'est avec la plus entière confiance que nous vous prions messieurs de faire droit à notre demande.

Signature,

H. Reddi, md

SERVICE DES VIDANGES.

Monsieur et cher Confrère,

Auriez-vous la bonté de signer la Requête ci-dessous, et assister à sa présentation au Conseil-de-Ville à son assemblée de MERCREDI, le 16, à trois heures, dans les salons du Maire. Veuillez adresser immédiatement la Requête signée au Secrétaire, J. X. Perrault, 44 Rue St. Denis, et obliger

PLUSIEURS CONFRES.

Montréal, 14 Déc., 1891.

REQUETE.

A Son Honneur le Maire et à MM. les échevins de la ville de Montréal.

Le conseil d'hygiène de la Province de Québec s'étant prononcé pour l'incinération obligatoire de toutes les vidanges, les mécontents de la ville de Montréal qui ont signé cette requête et la délégation nombreuse qui est ici présente à l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération l'opportunité de prendre sans retard les mesures nécessaires pour mettre notre ville dans les conditions sanitaires les plus favorables et pour diminuer les causes de la mortalité excessive dont notre population a si vivement souffert depuis quelques années.

De toutes ces causes, la plus fructueuse se trouve dans le service de la voirie et des vidanges qui, laissé à l'incurie d'un entrepreneur, se fait de la manière la plus condamnable. L'accumulation de matières organiques, animales et végétales, en décomposition dans le voisinage immédiat de nos quartiers les plus peuplés, a produit nécessairement les épidémies mortelles les plus dangereuses pour la santé publique.

L'incinération complète de ces vidanges, telle qu'elle se pratique au centre même de la ville de Londres et dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni est le meilleur moyen, reconnu aujourd'hui par les autorités médicales les plus compétentes pour protéger la santé publique contre l'envahissement des épidémies les plus redoutables et les plus désastreuses.

Le contrat actuel se terminant le 1er janvier, vous serez libres dans quelques jours,

messieurs, de mettre fin au système désastreux que nous avons subi si longtemps. Nous entretenons l'espoir que cette assemblée spéciale, convoquée dans le but de prendre une décision à ce sujet, ne s'arrêtera pas sans avoir fait droit à l'opinion publique, ainsi qu'à l'opinion unanime de la profession médicale sur cette question.

L'incinération des vidanges par les procédés les plus perfectionnés, se faisant aujourd'hui, sans le moindre inconvénient, au milieu des populations les plus denses, il devient possible de réduire considérablement les frais de transport. De plus les résidus de l'incinération ayant une valeur indiscutable pour le pavage des rues et des trottoirs, représentent pour la municipalité une somme importante. Dans ces conditions, vous pourriez donc messieurs faire vous-mêmes un service qui ne laisserait rien à désirer, sans augmenter vos dépenses, mais versant entre les mains des ouvriers, qui en ont un si grand besoin, tout le montant consacré à ce service.

La commission d'hygiène de la Province ainsi que la profession médicale auraient manqué à leur devoir si, en cette circonstance solennelle, où la santé publique est gravement compromise, elles ne s'étaient empressées de vous prier de vous en occuper, sans plus de retard, de mettre fin aux dangers qui nous menacent.

Ayant pleine confiance dans votre jugement éclairé et votre dévouement aux meilleurs intérêts de notre ville, c'est avec la plus entière confiance que nous vous prions messieurs de faire droit à notre demande.

Signature,

C. Dubuc M.D.

SERVICE DES VIDANGES.

Monsieur et cher Confrère,

Auriez-vous la bonté de signer la Requête ci-dessous, et assister à sa présentation au Conseil-de-Ville à son assemblée de MERCREDI, le 16, à trois heures, dans les salons du Maire. Veuillez adresser immédiatement la Requête signée au Secrétaire, F. X. Perrault, 44 Rue St. Denis, et obliger

PLUSIEURS CONFÈRES.

Montréal, 14 Déc., 1891.

REQUETE.

A Son Honneur le Maire et à MM. les échevins de la ville de Montréal.

Le conseil d'hygiène de la Province de Québec s'étant prononcé pour l'incinération obligatoire de toutes les vidanges, les mécontents de la ville de Montréal qui ont signé cette requête et la délégation nombreuse qui est ici présente à l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération l'opportunité de prendre sans retard les mesures nécessaires pour mettre notre ville dans les conditions sanitaires les plus favorables et pour diminuer les causes de la mortalité excessive dont notre population a si vivement souffert depuis quelques années.

De toutes ces causes, la plus fructueuse se trouve dans le service de la voirie et des vidanges qui, laissé à l'incure d'un entrepreneur, se fait de la manière la plus condamnable. L'accumulation de matières organiques, animales et végétales, en décomposition dans les voisinages immédiats de nos quartiers les plus peuplés, a produit nécessairement les émanations putrides les plus dangereuses pour la santé publique.

L'incinération complète de ces vidanges, telle qu'elle se pratique au centre même de la ville de Londres et dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni est le meilleur moyen, reconnu aujourd'hui par les autorités médicales les plus compétentes pour protéger la santé publique contre l'établissement des épidémies les plus redoutables et les plus désastreuses.

Le contrat actuel se terminant le 1er janvier, vous serez libres dans quelques jours,

messieurs, de mettre fin au système désastreux que nous avons subi si longtemps. Nous entretenons l'espoir que cette assemblée spéciale, convoquée dans le but de prendre une décision à ce sujet, ne s'arrêtera pas sans avoir fait droit à l'opinion publique, ainsi qu'à l'opinion unanime de la profession médicale sur cette question.

L'incinération des vidanges par les procédés les plus perfectionnés, se faisant aujourd'hui, sans le moindre inconvénient, a pour les populations les plus denses, il devient possible de réduire considérablement les frais de transport. De plus les résidus de l'incinération ayant une valeur indiscutable pour le pavage des rues et des trottoirs, réaliseraient pour la municipalité une somme importante. Dans ces conditions, vous pouvez donc messieurs faire vous-mêmes un service qui ne laissera rien à désirer, sans augmenter vos dépenses, mais versant entre les mains des classes ouvrières, qui en ont un si grand besoin, tout le montant vous cré à ce service.

La commission d'hygiène de la Province ainsi que la profession médicale auront manqué à leur devoir si, en cette circonstance solennelle, où la santé publique est gravement compromise, elles ne s'étaient empressées de vous prier de vous arrêter, sans plus de retard, mettre fin aux dangers qui nous menacent.

Ayant pleine confiance dans votre jugement éclairé et votre dévouement aux meilleurs intérêts de notre ville, c'est avec la plus entière confiance que nous vous prions messieurs de faire droit à notre demande.

Signature,

F. X. Perrault

SERVICE DES VIDANGES.

Monsieur et cher Confrère,

Auriez-vous la bonté de signer la Requête ci-dessous, et assister à sa présentation au Conseil-de-Ville à son assemblée de MERCREDI, le 16, à trois heures, dans les salons du Maire. Veuillez adresser immédiatement la Requête signée au Secrétaire, F. X. Perrault, 44 Rue St. Denis, et obliger

PLUSIEURS CONFRES.

Montréal, 14 Déc., 1891.

REQUETE.

A Son Honneur le Maire et à MM. les échevins de la ville de Montréal.

Le conseil d'hygiène de la Province de Québec s'étant prononcé pour l'incinération obligatoire de toutes les vidanges, les mécontents de la ville de Montréal qui ont signé cette requête et la délégation nombreuse qui est ici présente à l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération l'opportunité de prendre sans retard les mesures nécessaires pour ne pas laisser notre ville dans les conditions sanitaires les plus favorables et pour diminuer les causes de la mortalité excessive dont notre population a si vivement souffert depuis quelques années.

De toutes ces causes, la plus fructueuse se trouve dans le service de la voirie et des vidanges qui, laissé à l'incurie d'un entrepreneur, se fait de la manière la plus condamnable. L'accumulation de matières organiques, animales et végétales, en décomposition dans le voisinage immédiat de nos quartiers les plus peuplés, a produit nécessairement les émanations putrides les plus dangereuses pour la santé publique.

L'incinération complète de ces vidanges, telle qu'elle se pratique au centre même de la ville de Londres et dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni est le meilleur moyen, reconnu aujourd'hui par les autorités médicales les plus compétentes pour protéger la santé publique contre l'établissement des épidémies les plus redoutables et les plus désastreuses.

Le contrat actuel se terminant le 1er janvier, vous serez libres dans quelques jours,

messieurs, de mettre fin au système désastreux que nous avons subi si longtemps. Nous entretenons l'espoir que cette assemblée spéciale, convoquée dans le but de prendre une décision à ce sujet, ne s'ajournera pas sans avoir fait droit à l'opinion publique, ainsi qu'à l'opinion unanime de la profession médicale sur cette question.

L'incinération des vidanges par les procédés les plus perfectionnés, se faisant aujourd'hui, sans le moindre inconvénient, au milieu même des populations les plus denses, il devient possible de réduire considérablement les frais de transport. De plus les résidus de l'incinération ayant une valeur indiscutable pour le pavage des rues et des trottoirs, réaliseraient pour la municipalité une somme importante. Dans ces conditions, vous pourriez donc messieurs faire vous-mêmes un service qui ne laissera rien à désirer, sans augmenter vos dépenses, mais versant entre les mains des classes ouvrières, qui en ont un si grand besoin, tout le montant consacré à ce service.

La commission d'hygiène de la Province ainsi que la profession médicale ont leur manqué à leur devoir si, en cette circonstance solennelle, où la santé publique est gravement compromise, elles ne s'étaient empressées de vous prier de vous en occuper, sans plus de retard, de mettre fin aux dangers qui nous menacent.

Ayant pleine confiance dans votre jugement éclairé et votre dévouement aux meilleurs intérêts de notre ville, c'est avec la plus entière confiance que nous vous prions messieurs de faire droit à notre demande.

Signature,

B. A. Leblanc (M.D.)

131 - Centre.

SERVICE DES VIDANGES.

Monsieur et cher Confrère,

Auriez-vous la bonté de signer la Requête ci-dessous, et assister à sa présentation au Conseil-de-Ville à son assemblée de MERCREDI, le 16, à trois heures, dans les salons du Maire. Veuillez adresser immédiatement la Requête signée au Secrétaire, J. X. Perrault, 44 Rue St. Denis, et obliger

PLUSIEURS CONFÈRES.

Montréal, 14 Déc., 1891.

REQUETE.

A Son Honneur le Maire et à MM. les échevins de la ville de Montréal.

Le conseil d'hygiène de la Province de Québec s'étant prononcé pour l'incinération obligatoire de toutes les vidanges, les mécontents de la ville de Montréal qui ont signé cette requête et la délégation nombreuse qui est ici présente à l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération l'opportunité de prendre sans retard les mesures nécessaires pour mettre notre ville dans les conditions sanitaires les plus favorables et pour diminuer les causes de la mortalité excessive dont notre population a si vivement souffert depuis quelques années.

De tous ces causes, la plus fructueuse se trouve dans le service de la voirie et des vidanges qui, laissé à l'incurie d'un entrepreneur, se fait de la manière la plus condamnable. L'accumulation de matières organiques, animales et végétales, en décomposition dans le voisinage immédiat de nos quartiers les plus peuplés, a produit nécessairement les émanations putrides les plus dangereuses pour la santé publique.

L'incinération complète de ces vidanges, telle qu'elle se pratique au centre même de la ville de Londres et dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni est le meilleur moyen, reconnu aujourd'hui par les autorités médicales les plus compétentes, pour protéger la santé publique contre l'envahissement des épidémies les plus redoutables et les plus désastreuses.

Le contrat actuel se terminant le 1er janvier, vous serez libres dans quelques jours,

messieurs, de mettre fin au système désastreux que nous avons subi si longtemps. Nous entretenons l'espoir que cette assemblée spéciale, convoquée dans le but de prendre une décision à ce sujet, ne s'ajournera pas sans avoir fait droit à l'opinion publique, ainsi qu'à l'opinion unanime de la profession médicale sur cette question.

L'incinération des vidanges par les procédés les plus perfectionnés, se faisant aujourd'hui, sans le moindre inconvénient, aux environs des populations les plus denses, il devient possible de réduire considérablement les frais de transport. De plus les résidus de l'incinération ayant une valeur indiscutable pour le pavage des rues et des trottoirs, réaliseraient pour la municipalité une somme importante. Dans ces conditions, vous pouvez donc messieurs faire vous-mêmes un service qui est le meilleur à désirer, sans augmenter vos dépenses, mais versant entre les mains des ouvrières, qui en ont un si grand besoin, tout le montant consacré à ce service.

La commission d'hygiène de la Province ainsi que la profession médicale ont bien manqué à leur devoir si, en cette circonstance solennelle, où la santé publique est gravement compromise, elles ne s'étaient empressées de vous prier de vouloir bien, sans plus de retard, mettre fin aux dangers qui nous menacent.

Ayant pleine confiance dans votre jugement éclairé et votre dévouement aux meilleurs intérêts de notre ville, c'est avec la plus entière confiance que nous vous prions messieurs de faire droit à notre demande.

Signature,

G. L. La Forest M.D.
158 St. Denis.

SERVICE DES VIDANGES.

Monsieur et cher Confrère,

Auriez-vous la bonté de signer la Requête ci-dessous, et assister à sa présentation au Conseil-de-Ville à son assemblée de MERCREDI, le 16, à trois heures, dans les salons du Maire. Veuillez adresser immédiatement la Requête signée au Secrétaire, J. X. Perrault, 44 Rue St. Denis, et obliger

PLUSIEURS CONFÈRES.

Montréal, 14 Déc., 1891.

REQUETE.

A Son Honneur le Maire et à MM. les échevins de la ville de Montréal.

Le conseil d'hygiène de la Province de Québec s'étant prononcé pour l'incinération obligatoire de toutes les vidanges, les mécontents de la ville de Montréal qui ont signé cette requête et la délégation nombreuse qui est ici présente à l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération l'opportunité de prendre sans retard les mesures nécessaires pour mettre notre ville dans les conditions sanitaires les plus favorables et pour diminuer les causes de la mortalité excessive dont notre population a si vivement souffert depuis quelques années.

De toutes ces causes, la plus funeste se trouve dans le service de la voirie et des vidanges qui, laissé à l'incurie d'un entrepreneur, se fait de la manière la plus condamnable. L'accumulation de matières organiques, animales et végétales, en décomposition dans le voisinage immédiat de nos quartiers les plus peuplés, a produit nécessairement les émanations puantes les plus dangereuses pour la santé publique.

L'incinération complète de ces vidanges, telle qu'elle se pratique au centre même de la ville de Londres et dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni est le meilleur moyen, reconnu aujourd'hui par les autorités médicales les plus compétentes pour protéger la santé publique contre l'évaluation et des épidémies les plus redoutables et les plus désastreuses.

Le contrat actuel se terminant le 1er janvier, vous serez libres dans quelques jours,

messieurs, de mettre fin au système désastreux que nous avons subi si longtemps. Nous entretenons l'espoir que cette assemblée spéciale, convoquée dans le but de prendre une décision à ce sujet, ne s'ajournera pas sans avoir fait droit à l'opinion publique, ainsi qu'à l'opinion unanime de la profession médicale sur cette question.

L'incinération des vidanges par les procédés les plus perfectionnés, se faisant aujourd'hui, sans le moindre inconvénient, aux lieux des populations les plus denses, il devient possible de réduire considérablement les frais de transport. De plus les résidus de l'incinération ayant une valeur indiscutable pour le pavage des rues et des trottoirs, réaliseraient pour la municipalité une somme importante. Dans ces conditions, vous pourriez donc messieurs faire vous-mêmes un service qui ne laissera rien à désirer, sans augmenter vos dépenses, mais versant entre les mains des classes ouvrières, qui en ont un si grand besoin, tout le montant consacré à ce service.

La commission d'hygiène de la Province ainsi que la profession médicale auraient manqué à leur devoir si, en cette circonstance solennelle, où la santé publique est gravement compromise, elles ne s'étaient empressées de vous prier de vouloir bien, sans plus de retard, mettre fin aux dangers qui nous menacent.

Ayant pleine confiance dans votre jugement clair et votre dévouement aux meilleurs intérêts de notre ville, c'est avec la plus entière confiance que nous vous prions messieurs de faire droit à notre demande.

Signature,

J. L. Gerand, M. D.

SERVICE DES VIDANGES.

Monsieur et cher Confrère,

Auriez-vous la bonté de signer la Requête ci-dessous, et assister à sa présentation au Conseil-de-Ville à son assemblée de MERCREDI, le 16, à trois heures, dans les salons du Maire. Veuillez adresser immédiatement la Requête signée au Secrétaire, J. X. Perrault, 44 Rue St. Denis, et obliger

PLUSIEURS CONFÈRES.

Montréal, 14 Déc., 1891.

REQUETE.

A Son Honneur le Maire et à MM. les échevins de la ville de Montréal.

Le conseil d'hygiène de la Province de Québec s'étant prononcé pour l'incinération obligatoire de toutes les vidanges, les mécontents de la ville de Montréal qui ont signé cette requête et la délégation nombreuse qui est ici présente à l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération l'opportunité de prendre sans retard les mesures nécessaires pour mettre notre ville dans les conditions sanitaires les plus favorables et pour diminuer les causes de la mortalité excessive dont notre population a si vivement souffert depuis quelques années.

De toutes ces causes, la plus fructueuse se trouve dans le service de la voirie et des vidanges qui, laissé à l'incurie d'un entrepreneur, se fait de la manière la plus condamnable. L'accumulation de matières organiques, animales et végétales, en décomposition dans le voisinage immédiat de nos quartiers les plus peuplés, a produit nécessairement les émaux les plus dangereux pour la santé publique.

L'incinération complète de ces vidanges, telle qu'elle se pratique au centre même de la ville de Londres et dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni est le meilleur moyen, reconnu aujourd'hui par les autorités médicales les plus compétentes pour protéger la santé publique contre l'envahissement des épidémies les plus redoutables et les plus désastreuses.

Le contrat actuel se terminant le 1er janvier, vous serez libres dans quelques jours,

messieurs, de mettre fin au système désastreux que nous avons subi si longtemps. Nous entretenons l'espoir que cette assemblée spéciale, convoquée dans le but de prendre une décision à ce sujet, ne s'arrêtera pas sans avoir fait droit à l'opinion publique, ainsi qu'à l'opinion unanime de la profession médicale sur cette question.

L'incinération des vidanges par les procédés les plus perfectionnés, se faisant aujourd'hui, sans le moindre inconvénient, aux lieux des populations les plus denses, il devient possible de réduire considérablement les frais de transport. De plus les résidus de l'incinération ayant une valeur indiscutable pour le pavage des rues et des trottoirs, réalisent pour la municipalité une somme importante. Dans ces conditions, vous pourriez donc messieurs faire vous-mêmes un service qui se laisserait désirer, sans augmenter vos dépenses, mais versant entre les mains des classes ouvrières, qui en ont un si grand besoin, tout le montant consacré à ce service.

La commission d'hygiène de la Province ainsi que la profession médicale ont leur mandat à leur devoir si, en cette circonstance solennelle, où la santé publique est gravement compromise, elles ne s'étaient empressées de vous prier de vouloir bien, sans plus de retard, mettre fin aux dangers qui nous menacent.

Ayant pleine confiance dans votre jugement éclairé et votre dévouement aux meilleurs intérêts de notre ville, c'est avec la plus entière confiance que nous vous prions messieurs de faire droit à notre demande.

Signature,



SERVICE DES VIDANGES.

Monsieur et cher Confrère,

Auriez-vous la bonté de signer la Requête ci-dessous, et assister à sa présentation au Conseil-de-Ville à son assemblée de MERCREDI, le 16, à trois heures, dans les salons du Maire. Veuillez adresser immédiatement la Requête signée au Secrétaire, J. X. Perrault, 44 Rue St. Denis, et obliger

PLUSIEURS CONFÈRES.

Montréal, 14 Déc., 1891.

REQUETE.

A Son Honneur le Maire et à MM. les échevins de la ville de Montréal.

Le conseil d'hygiène de la Province de Québec s'étant prononcé pour l'incinération obligatoire de toutes les vidanges, les médecins de la ville de Montréal qui ont signé cette requête et la délégation nombreuse qui est ici présente à l'honneur de soumettre à votre bienveillante considération l'opportunité de prendre sans retard les mesures nécessaires pour mettre notre ville dans les conditions sanitaires les plus favorables et pour diminuer les cas de mortalité excessive dont notre population a si vivement souffert depuis quelques années.

De toutes ces causes, la plus fructueuse se trouve dans le service de la voirie et des vidanges qui, laissé à l'incertitude d'un entrepreneur, se fait de la manière la plus condamnable. L'accumulation de matières organiques, animales et végétales, en décomposition dans le voisinage immédiat de nos quartiers les plus peuplés, a produit nécessairement les émanations putrides les plus dangereuses pour la santé publique.

L'incinération complète de ces vidanges, telle qu'elle se pratique au centre même de la ville de Londres et dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni est le meilleur moyen, reconnu aujourd'hui par les autorités médicales les plus compétentes, pour protéger la santé publique contre l'envahissement des épidémies les plus redoutables et les plus désastreuses.

Le contrat actuel se terminant le 1er janvier, vous serez libres dans quelques jours,

messieurs, de mettre fin au système désastreux que nous avons subi si longtemps. Nous entreprenons l'espoir que cette assemblée spéciale, convoquée dans le but de prendre une décision à ce sujet, ne s'arrêtera pas sans avoir fait droit à l'opinion publique, ainsi qu'à l'opinion unanime de la profession médicale sur cette question.

L'incinération des vidanges par les procédés les plus perfectionnés, se faisant aujourd'hui, sans le moindre inconvénient, au milieu des populations les plus denses, il devient possible de réduire considérablement les frais de transport. De plus les résidus de l'incinération ayant une valeur indiscutable pour le lavage des rues et des trottoirs, réaliseraient pour la municipalité une somme importante. Dans ces conditions, vous pouvez donc messieurs faire vous-mêmes un service qui est le plus désirable, sans augmenter vos dépenses, mais versant entre les mains des classes ouvrières, qui en ont un si grand besoin, tout le montant consacré à ce service.

La commission d'hygiène de la Province ainsi que la profession médicale auraient manqué à leur devoir si, en cette circonstance solennelle, où la santé publique est gravement compromise, elles ne s'étaient empressées de vous prier de voter, sans plus de retard, mettre fin aux dangers qui nous menacent.

Ayant pleine confiance dans votre jugement éclairé et votre dévouement aux meilleurs intérêts de notre ville, c'est avec la plus entière confiance que nous vous prions messieurs de faire droit à notre demande.

Signature

L. Lalard, M. D.